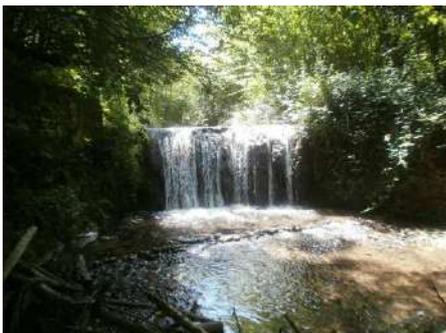


CONTRAT DE RIVIERES SUD GRESIVAUDAN

2015-2020

rivières
Sud-Grésivaudan



ANNEXE 5 : Fiches actions volet C

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

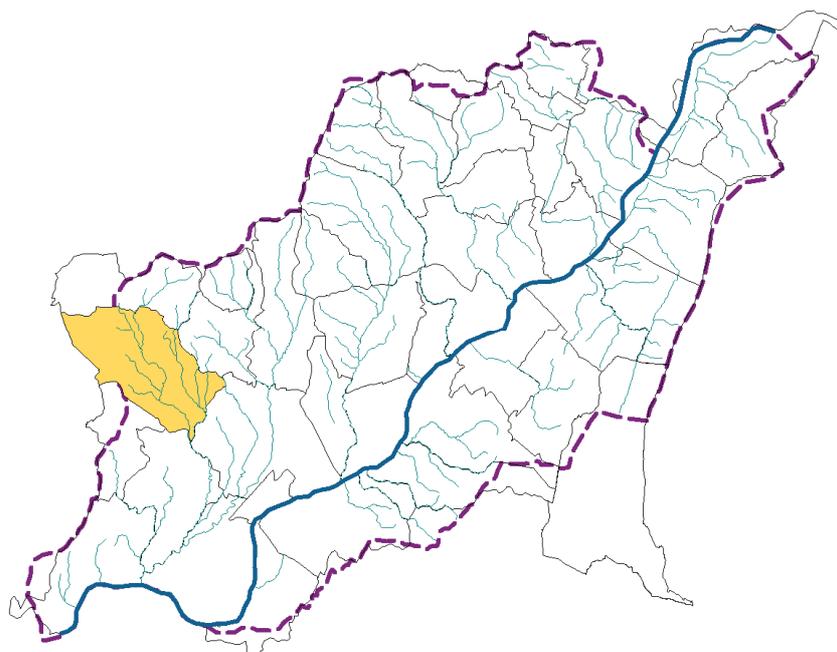
Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Mise en valeur des abords du Furand à Saint-Antoine-l'Abbaye</h3>	ACTION	C1-1
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 -2020
	COUT (€ HT)	18 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Le Furand
	COMMUNE	Saint-Antoine-l'Abbaye

REFERENCES SDAGE

ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Banalisation des berges du Furand dans la traversée de Saint-Antoine-l'Abbaye 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire	Mesure PdM	Mesure Locale 7A03
	-	-	

LOCALISATION

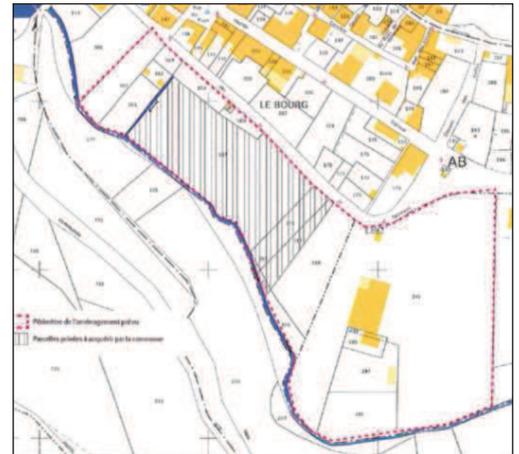


CONTEXTE / ENJEU

La commune de Saint Antoine l'Abbaye constitue l'un des premiers pôles touristiques du territoire Sud Grésivaudan grâce à son abbaye, son musée départemental et son centre-ancien. La commune est traversée par le cours d'eau du Furand, actuellement peu mis en valeur. Sur un tènement en contrebas du bourg de Saint-Antoine-l'Abbaye, à proximité immédiate du Furand, la commune avait souhaité dans un premier temps développer un projet d'aménagement pour la création d'un parking de 140 places de stationnement en lien avec le développement touristique. Situé en secteur inondable, ce dossier n'a pas reçu l'accord de l'État. Par ailleurs, une association de la commune propose aujourd'hui de développer sur ce secteur un projet d'aménagements de jardins. Au vue des contraintes réglementaires imposées par le PPRI, ce projet d'aménagement impulsé par une association locale présente plus de garantie pour aboutir en termes de faisabilité technique et réglementaire.

L'association a présenté un document de travail répertoriant quelques possibilités d'aménagement sur le thème du jardin de détente et de découverte avec pour composants :

- *un espace de production maraîchère (1000m² pour être rentable),*
- *un espace dédié aux jardins pédagogiques et partagés,*
- *une plate-forme de compostage collectif,*
- *un système de phyto-épuration et une mare pédagogique,*
- *un parc animalier (poules, canards, oies, jar, âne ou mule) participant à l'entretien des jardins,*
- *un verger,*
- *une aire de détente comportant des tables de pique-nique et des espaces de jeux,*
- *un théâtre de verdure,*
- *des places de parking supplémentaires.*



Ce préprogramme est aujourd'hui assez ambitieux et doit faire l'objet d'une étude de faisabilité plus poussée permettant ainsi de déterminer :

- La faisabilité foncière du projet (acquisition foncière à porter par la commune),
- La faisabilité réglementaire au vue des contraintes imposées par le PPRI (site en zone d'aléas T1, T2 et T3),
- La faisabilité technique avec l'élaboration d'un programme d'aménagement (pertinence et répartition des activités,...),
- Le lien avec les berges du Furand,
- Le portage de l'opération, l'animation prévue.

Cette action peut éventuellement être intégrée à l'action C2-7 qui prévoit la réalisation de projets pédagogiques avec les scolaires.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Création de liens sociaux et d'échanges locaux, intergénérationnels et interculturels,
- Éducation à l'environnement et réflexion globale sur l'empreinte écologique,
- Amélioration de l'animation, la vie et l'économie locale du village,
- Attractivité touristique (en étendant la promenade piétonne à l'ensemble du village).

NATURE DE L'OPERATION

Compte tenu de ces informations, il paraît difficile de satisfaire toutes les attentes du collectif en se limitant au périmètre d'intervention donné. En élargissant la zone d'intervention et en respectant les contraintes environnementales, il sera tout de même difficile de remplir tous les objectifs du collectif. Il faudra très

certainement les revoir à la baisse. Une étude de faisabilité permettrait d’approfondir cette réflexion d’aménagement et intégrer la mise en valeur des abords du Furand (sentier de promenade par exemple).

Voici un premier schéma de réflexion globale de l’aménagement :

-  Ripisylves à préserver
-  Cheminements
-  Stationnement potentiel
-  Jardins maraîchers (1000 m² environ)
-  Jardins partagés et pédagogiques
-  Verger
-  Espace de détente et aire de jeux
-  Bassin de phyto-épuration
-  Aire d’accueil



CONDITIONS D’EXECUTION

Implication réglementaires du PPRI.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Réalisation de l’étude de faisabilité.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L’OPERATION

N°	Action	Maîtrise d’ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l’Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d’Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Etude de faisabilité	Commune de Saint Antoine l’Abbaye	2015	18 000	/	/	/	/	/	/	100	18 000
2	Travaux		AD	A définir	/	/	/	/	/	/		AD
TOTAL € HT				18 000	/		/		/		18 000	

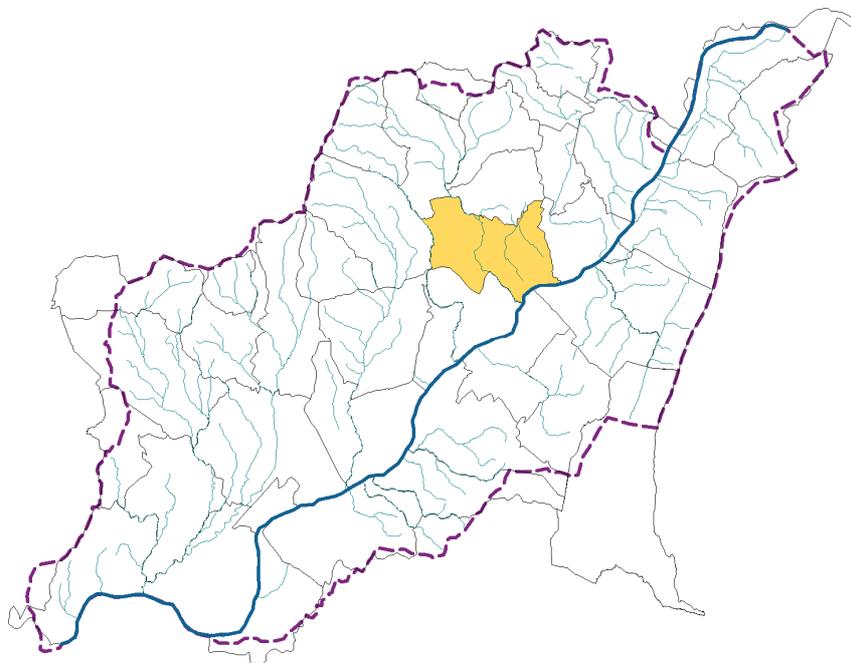
Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Aménagement d'un parcours en bordure du Tréry à Vinay</h3>	ACTION	C1-2
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015
	COUT (€ HT)	27 750
	MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Vinay
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Le Tréry
	COMMUNE	Vinay

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Banalisation des berges du Tréry dans la traversée de Vinay 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale 7A03

LOCALISATION



CONTEXTE

Situé dans la basse vallée de l'Isère, au pied du Vercors, le village de Vinay surplombe le Tréry, petit cours d'eau, affluent de l'Isère. Son centre ancien s'articule autour de la colline de Montvinay, qui abrite le château, mais également de sa rivière, donnant lieu à une architecture caractéristique, en aplomb du Tréry.

Le village de Vinay est profondément marqué par l'activité industrielle, qui est, aujourd'hui, en perte de vitesse. Cependant, les vestiges sont encore visibles, notamment le long du Tréry (roue à eau, anciens ateliers...). Si la principale activité de la région est la nuciculture, se pose la question du devenir de ces friches industrielles.

Aujourd'hui, le Tréry est difficilement accessible, et relativement peu mis en valeur. Si un GR dessert le village et traverse le cours d'eau, c'est pour mieux s'en éloigner et rejoindre directement le château, perché sur la colline de Montvinay. Malgré son encaissement, une petite boucle piétonne permettrait aux habitants de redécouvrir et de s'approprier le cours d'eau. Elle permettrait ainsi de rejoindre aisément les jardins familiaux (au nord) à l'école, tout en passant par le site des deux ponts.



A gauche : vue depuis le pont de la départementale en centre-ville - projet d'aménagement (vieux pont au loin) ; à droite : vue depuis le vieux pont sur les friches industrielles

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

La valorisation du Tréry permettrait de tourner le regard vers la rivière, faisant de ce site un lieu de promenade et de détente. La redéfinition de ses berges permettrait ainsi d'insuffler une nouvelle dynamique au centre-bourg et pourrait, à terme, être intégrée au projet de réflexion globale quant aux devenir des friches industrielles.

NATURE DE L'OPERATION

La valorisation du Tréry et la création d'un parcours piéton le long de ses berges devront être phasées dans le temps. A court terme, la création d'un cheminement reliant le vieux pont à l'école peut être le moteur d'une réflexion plus globale sur la valorisation du cours d'eau et du patrimoine industriel lié à la rivière. Des pistes de projets à plus long terme sont évoquées dans le document. Cependant, le prolongement du sentier jusqu'aux jardins familiaux ne peut être envisagé qu'après la mise en place d'une réflexion quant au devenir des friches industrielles et leur sécurisation.

Aménagement d'un sentier le long du Tréry - du vieux pont à l'école – Phase 1/ temps 1

- Création d'un sentier le long du cours d'eau avec un accès principal au niveau du vieux pont, et deux propositions d'accès secondaire, en fonction de l'acquisition d'un droit de passage au niveau du petit parking. Ce sentier pourra être surélevé sur les zones les plus sensibles (ponton bois ou autre) et être plus simplement réalisé au niveau des sur-largeurs. Des escaliers permettront l'accès aux berges au niveau du vieux pont.
- Création d'un espace de promenade et de détente (ponton, podium...) lorsque la berge le permet.

Pistes de projet – Préconisation à plus long terme

- > Prolongement du sentier le long du Tréry, en connexion avec les jardins familiaux au nord du village.
- > Mise en valeur du patrimoine bâti & industriel de la ville (préalablement, une étude sur le devenir des friches est à faire en amont) – panneaux d'interprétation.

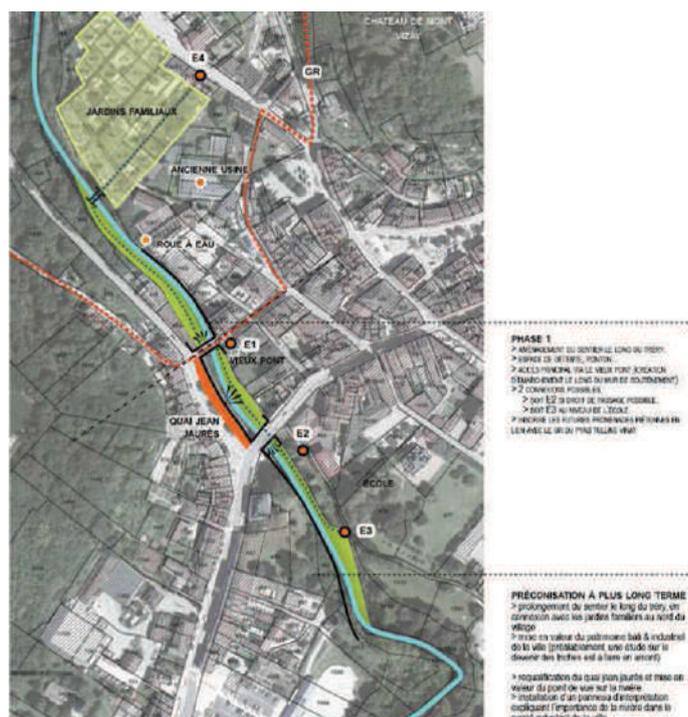
> Requalification du quai Jean Jaurès et mise en valeur du point de vue sur la rivière - possibilité d'installation d'un panneau d'interprétation expliquant l'importance de la rivière dans le passé industriel de la ville.

Estimation financière

TYPE DE TRAVAUX	COUT € HT
Création d'un accès au niveau du vieux pont via des escaliers bois ou métallique	10 100
Installation d'un ponton	3 400
Mise en place de 2 panneaux d'interprétation	2 500
Création d'un cheminement en sablé ou en concassé	6200
HONORAIRES maître d'œuvre y compris relevé géomètre (25 % environ)	5 550
TOTAL HT	27 750 € HT



Situation actuelle et situation projet d'accès depuis le vieux pont



CONDITIONS D'EXECUTION

Acquisition foncière ou conventionnement en préalable à la réalisation des aménagements.
Conformité aux normes en vigueur et aux documents d'urbanismes.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Réalisation des aménagements de valorisation prévus.

Indicateur de suivi :

- **Pression** : Sans objet.
- **État** : Nombre de sites liés à l'eau accessibles à la population sur le territoire du Contrat de rivières
- **Réponse** : Amélioration de l'accès aux sites remarquables liés à l'eau (nombre de sites où l'accès a été aménagé)

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Aménagement d'un parcours	Commune de Vinay	2015	27 750	/	/	/	/	/	/	100	27 750
TOTAL € HT				27 750	/		/		/		27 750	

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

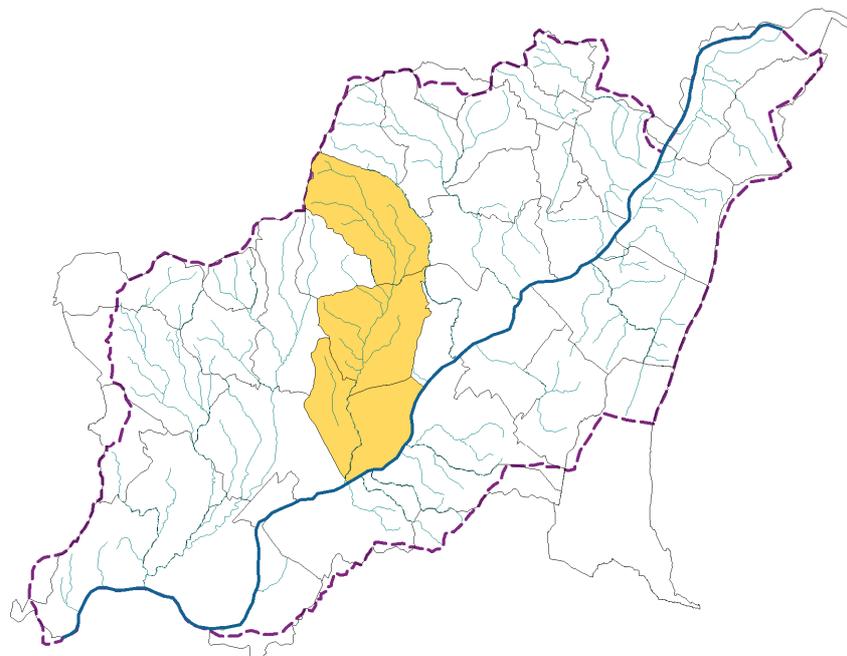
Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Valorisation du bassin versant de la Cumane</h3>	ACTION	C1-3
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2016 – 2020
	COÛT (€ HT)	A définir
	MAITRISE D'OUVRAGE	SIVOM de Saint Marcellin
	MILIEUX / MASSES D'EAU	La Cumane et ses affluents
	COMMUNES	Saint Marcellin, Saint Sauveur, Saint Vérand, Murinais, Varacieux

REFERENCES SDAGE

ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et valoriser les différents secteurs à enjeux du bassin versant 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale 7A03

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

La Cumane et sa vallée présentent de très forts enjeux de préservation et de valorisation à l'échelle du sud Grésivaudan : il s'agit de la rivière qui possède, avec ses affluents, l'emprise la plus importante du territoire d'étude et c'est également là que se sont développés les pôles urbains les plus conséquents et par conséquent, les zones de "frottement" entre urbanisation et cours d'eau.

En 2010, le SIVOM de l'agglomération de Saint-Marcellin a commandé une étude relative à l'aménagement du bassin versant de la Cumane, comportant plusieurs volets et ayant abouti à la mise au point d'un programme d'actions. Un des volets traitait de la valorisation du paysage du bassin versant de la Cumane et proposait différentes actions citées ci-dessous.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'étude a permis de situer et d'identifier des enjeux de protection et de valorisation du milieu sur le bassin versant. Il s'agit principalement de protéger et valoriser des zones humides et de se servir du réseau hydrographique comme support pour la réalisation de chemins piétons.

NATURE DE L'OPERATION

Plusieurs pistes d'actions de valorisation ont été mises en avant lors de l'étude « volet paysage » du SIVOM de l'agglomération de Saint-Marcellin. Elles seront étudiées en parallèle de la fiche action B2-2-5 « restauration écomorphologique de la Cumane et de ses affluents », en fonction de la nature des travaux et lors de leur mise en œuvre et au grès des opportunités.

1	Création d'un sentier des rivières : création d'un maillage de sentiers entre ceux existants et ceux à créer
2	Valorisation de la zone humide de la saulaie à la confluence de la Cumane et de l'Isère
3	Intégration et valorisation de la station d'épuration de Saint-Marcellin dans son environnement
4	Aménagement du secteur en aval du Faubourg-Vinay : secteur des jardins familiaux
5	Amélioration de la liaison entre Saint-Marcellin / Saint-Vérand et valorisation de sites patrimoniaux

Pistes d'actions issues de l'étude « Aménagement du Bassin Versant de la Cumane – Volet Paysage »

CONDITIONS D'EXECUTION

Définition en première partie du Contrat.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Nombre d'actions de valorisation réalisées

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Valorisation du bassin versant de la Cumane	SIVOM de Saint Marcellin	2016 – 2020	A définir	/	/	/	/	/	/	AD	AD
TOTAL € HT				A définir	/		/		/		A définir	

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Valorisation de la tufière du Gorgonnet</h3>	ACTION	C1-4
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015
	COUT (€ HT)	8 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	3C2V
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Le Drevenne
	COMMUNE	Rovon

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation d'un milieu humide remarquable 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale ZH3

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

La tufière du Gorgonnet sur la commune de Rovon, est aujourd'hui incluse dans le site Natura 2000 « Prairies à orchidées, tufières et gorges de la Bourne » (FR 8201743), porté par le Parc naturel régional du Vercors. Le document d'objectifs (ou DOCOB = plan de gestion du site N2000) comprend des fiches actions portant sur la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau qui pourront intégrer des actions concernant les tufières. L'animation du site Natura 2000 ne prévoit pas de financement pour la valorisation, le contrat de rivières peut donc intervenir de manière complémentaire en proposant un projet de mise en valeur : objet de cette présente fiche.

La tufière du Gorgonnet constitue en effet l'une des tufières les plus remarquables à l'échelle du territoire, elle est relativement importante, les concrétions calcaires se sont déposées en surplomb du chemin sur une falaise rocheuse du canyon. L'accès depuis « Les Rez », petit hameau agricole, est aisé et permet de découvrir les gorges de la Drevenne et d'accéder à une zone de baignade réputée (mais non aménagée) appelée la Gaffe et située plus en amont de la tufière. Le chemin d'accès à la tufière existe donc déjà et est très fréquenté en été par les baigneurs. Il est possible de réaliser une boucle de promenade depuis « les Rez », traversant la passerelle de la gaffe, remontant au hameau des Molérons pour rejoindre le village de Saint Gervais en point d'arrivée.

Malgré la fréquentation, le site de la tufière du Gorgonnet reste aujourd'hui assez confidentiel, aussi afin d'améliorer la valorisation du site au public il peut être mis en place une signalétique adaptée.

Ce projet de valorisation à plus longue échéance pourrait s'inscrire dans un projet global à l'échelle du territoire, de valorisation des tufières (lien avec la fiche action B1-4 Préservation, gestion et restauration des zones humides patrimoniales).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

La valorisation de la tufière du Gorgonnet à Rovon permettrait ainsi d'étoffer l'offre touristique sur le territoire et de sensibiliser le public à la préservation des tufières. Outre cet aspect, il s'agit également, de valoriser et sensibiliser le public aux paysages de gorges si caractéristiques en piémont du Vercors.

NATURE DE L'OPERATION

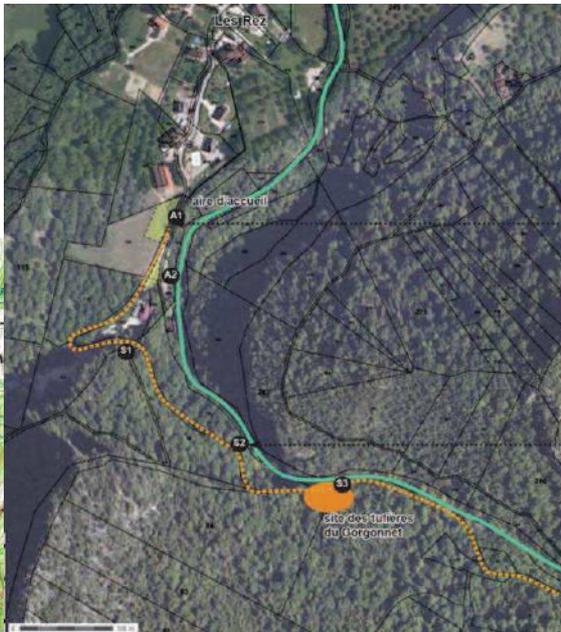
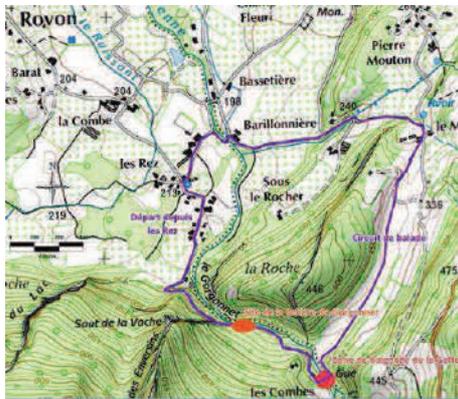
L'opération consistera en l'aménagement d'un parcours d'interprétation et la mise en place d'une signalétique adaptée pour la découverte et la valorisation de la tufière du Gorgonnet.

Signalétique / interprétation :

- Mise en place d'une signalétique directionnelle au niveau de l'entrée du site des tufières avec mise en place d'un balisage adapté.
- Mise en place de 2 à 3 stations d'interprétation en lien avec le paysage rivulaire (thématiques à développer : les gorges, l'eau force motrice, les tufières).

Estimation financière

TYPE DE TRAVAUX	COUT
Parcours d'Interprétation, signalétique et balisage (2 à 3 stations d'interprétation + signalétique directionnelle), y compris conception et réalisation des panneaux.	8 000€ HT
TOTAL HT	8 000 € HT



aménagement d'une aire d'accueil
 > création d'une aire d'accueil + aire de pique-nique
 > localisation à optimiser en fonction du foncier A1 ou A2

création de 2 à 3 stations d'interprétation centrées sur l'histoire du site et de la rivière
 > le long du cherninement existant, aménagement de stations d'interprétation sur le milieu écologique, l'histoire du cours d'eau (force hydraulique) et enfin en lien avec la tuffière



CONDITIONS D'EXECUTION

Implications réglementaires (Natura 2000, Charte du PNR)

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Réalisation de l'aménagement de valorisation

Indicateur de suivi :

- **Pression** : Sans objet.
- **État** : nombre de visiteurs pour une journée type sur le sentier menant à la tuffière ; nombre de zones humides accessibles à la population sur le territoire du Contrat de rivières
- **Réponse** : amélioration de l'accès aux zones humides (nombre de sites où l'accès a été aménagé)

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Création d'un parcours d'interprétation	3C2V	2015	8 000	/	/	40	3 200	/	/	60	4 800
TOTAL € HT				8 000	/		3 200		/		4 800	

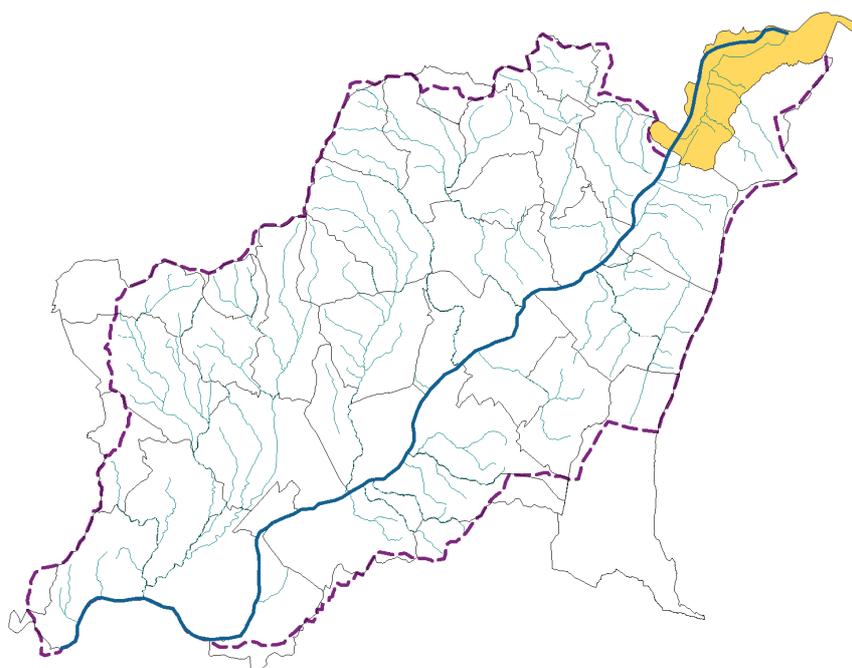
Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

Valorisation du patrimoine industriel lié à l'eau du ruisseau du Martinet sur la commune de Saint Quentin sur Isère	ACTION	C1-5
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015
	COUT (€ HT)	6 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Saint-Quentin-sur-Isère
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Ruisseau du Martinet
	COMMUNE	Saint-Quentin-sur-Isère

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE			
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> Oubli du patrimoine industriel lié à l'eau par la population locale 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

Le territoire Sud Grésivaudan est parcouru par de nombreux cours d'eau. Il existe un patrimoine lié à l'eau témoin des différentes époques où la rivière avait son importance pour la vie quotidienne mais aussi pour le développement de l'économie rurale (agriculture, industrie textile, tuilerie, fonderie, scierie...). Le patrimoine industriel est également très présent, mais peu connu et reconnu et donc peu mis en valeur. Il existe néanmoins certaines associations locales qui mènent des projets de valorisation et qui favorisent donc l'appropriation du patrimoine lié au cours d'eau et le lien Homme / rivière. Ces actions de valorisation visent aussi à développer (conforter) un tourisme patrimonial sur le territoire Sud Grésivaudan. La commune de Saint Quentin sur Isère est caractérisé par un passé industriel riche de par la présence historique de 7 industries au fil de l'eau sur le ruisseau du Martinet (entre autres scierie Veyret, tournerie Perrier, scierie Passet, galocherie Mermet). Ces industries n'existent plus aujourd'hui et les vestiges de ce patrimoine sont rares et peu visibles aujourd'hui. L'association SPIA – Sauvegarde du Patrimoine Industriel d'Autrefois – implantée sur Saint Quentin sur Isère et créée en janvier 2010, a pour objectif de redécouvrir et valoriser le patrimoine des activités industrielles de cette commune autour de la pierre, de la terre, du bois, du fer et du fil, de 1870 à 1971. L'association porte un intérêt particulier au passé industriel au fil de l'eau. Elle a d'ailleurs collecté de nombreuses archives sur ce sujet. La commune de Saint Quentin sur Isère dispose par ailleurs d'une maquette représentant le fonctionnement de l'ancienne scierie Veyret.



Maquette de la scierie Veyret (à gauche) ; ancien vestige de la tournerie Perrier (à droite)

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'objectif de cette action est la valorisation du patrimoine industriel lié à l'eau sur le ruisseau du Martinet, pour en permettre la sauvegarde intellectuelle. A terme, cette opération permettra une réappropriation du patrimoine local par ses habitants pour une sensibilisation pour sa préservation.

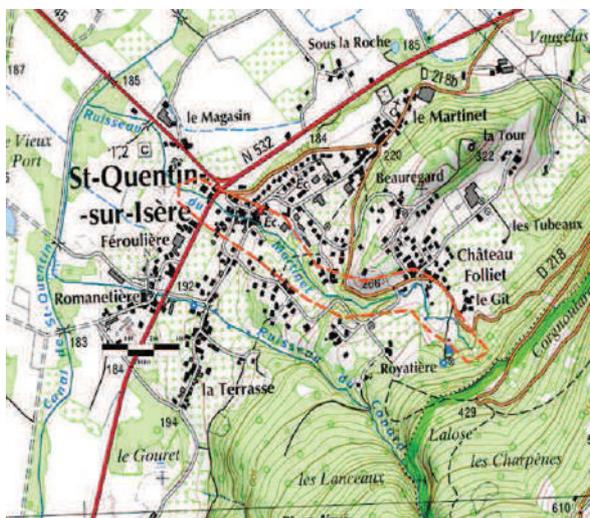
NATURE DE L'OPERATION

Les vestiges du patrimoine industriel du ruisseau du Martinet sont peu nombreux et souvent en mauvais état. Il n'est pas proposé de restauration de ce patrimoine. Par contre, les anciens sites industriels sont accessibles individuellement au moyens de cheminements existants. Il sera donc possible de mener ponctuellement des sensibilisations sur place (par exemple, lors d'une journée du patrimoine).

Il est donc proposé de valoriser le patrimoine industriel par l'intermédiaire des nombreuses archives récoltées par l'association SPIA, sous la forme d'un livre-collection. Dans un deuxième temps, une exposition pourra être créée. Les panneaux confectionnés pourront être exposés de manière permanente sur la commune de Saint Quentin et être utilisés lors des journées de découverte du patrimoine. D'autres maquettes pourront dans un troisième temps être réalisées, sur l'exemple de la maquette de la scierie Veyret. Ces outils de valorisation pourront être utilisés dans le cadre d'animations scolaires pour la découverte du patrimoine lié à l'eau des jeunes générations de la commune.

Estimation financière

TYPE D'ACTION	COUT € HT
Livret collection à 600 exemplaires d'une centaine de pages (textes, dessins et photos)	2 000
Cinq panneaux d'exposition (y compris conception, mise en page, impression)	4 000
TOTAL HT	6 000 € HT



Localisation des anciennes industries au fil de l'eau du ruisseau du Martinet

CONDITIONS D'EXECUTION

Sans objet.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Édition du livret-collection
- Conception des panneaux et mise en place de l'exposition
- Nombre d'utilisations de l'exposition sur des manifestations
- Nombre de manifestations organisées en lien avec la valorisation du patrimoine du ruisseau du Martinet

Indicateur de suivi :

- **Pression** : Sans objet.
- **État** : Sans objet.
- **Réponse** : nombre de livrets distribués/vendus ; nombre de participants aux manifestations en lien avec la valorisation du patrimoine lié à l'eau (ex : journée du patrimoine, soirée conférence,...).

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Edition livret collection	Commune de St Quentin / Association SPIA	2015	2 000	/	/	/	/	/	/	100	2 000
2	Panneaux exposition		2015	4 000	/	/	/	/	/	/	100	4 000
TOTAL € HT				6 000	/		/		/		6 000	

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Valorisation du Sentier « Au fil des lavoirs de St Lattier »</h3>	ACTION	C1-6
	PRIORITE	2
	PROGRAMMATION	2015 – 2016
	COUT (€ HT)	9 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	Commune de Saint Lattier
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Bassin versant de l'Armelle
	COMMUNE	Saint-Lattier

REFERENCES SDAGE

ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon des sites patrimoniaux liés à l'eau 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale 7A03

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

Du fait de la présence d'un dense réseau hydrographique sur le territoire du Sud Grésivaudan, le petit patrimoine lié à l'eau est par conséquent très présent. C'est le cas pour la commune de Saint-Lattier où l'on peut recenser cinq lavoirs (lavoirs des Fauries, de la Baudière, des Pinets, de la Maguière et des Sablières) et deux moulins. Ce patrimoine est un témoin des différentes époques où la rivière et l'utilisation de l'eau avait son importance dans la vie quotidienne (lavoirs) et pour l'activité agricole et économique (moulins). L'usage premier des lieux n'étant plus d'actualité (ou alors de façon anecdotique), ces bâtiments ont été abandonnés et ont très mal vieillis (embroussaillage, dégradation, affaissement de charpente et effondrement de murs).

L'association « Les amis des guêpiers et des lavoirs » entreprend depuis fin 2011 la réhabilitation de ces sites. Hormis le lavoir des Pinets, ces lavoirs sont des biens de la commune de Saint-Lattier, l'association peut donc, en accord avec la mairie, exercer cette activité. Les adhérents ont débuté par restaurer le lavoir des Sablières (maçonnerie, charpente, remise en eau), ils ont maintenant d'autres projets de réhabilitation.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) élaboré par le Département et confié aux communautés de communes pour la gestion et la promotion des circuits permet un maillage d'itinéraires équipés d'une signalétique d'accueil et directionnelle et complété par un balisage conforme à la charte FFRP. Le GR 9 et le tour des Coulmes pour le massif du Vercors, deux GR de pays pour les Chambarans viennent compléter le maillage départemental et enrichir l'offre « promenade et randonnée » sur le territoire.

L'enjeu de cette action est de joindre les sentiers balisés existants à proximité au patrimoine lié à l'eau, afin de valoriser ce dernier.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

L'objectif de cette action est la valorisation du petit patrimoine lié à l'eau sur la commune de Saint-Lattier, en s'appuyant sur la création d'un parcours de randonnée et l'installation de mobiliers d'interprétation. La réalisation de cette action permettra à terme une réappropriation du patrimoine local par les habitants de la commune et les usagers des chemins de randonnée existants.

NATURE DE L'OPERATION

La restauration des lavoirs étant réalisée bénévolement par les adhérents de l'association, avec des matériaux récupérés ou cédés, l'action se résume en la connexion des sites par le biais d'un sentier de randonnée et l'implantation de mobiliers d'interprétation.

Le tracé projeté du parcours est présenté sur la carte ci-dessous. Long de 9 kilomètres, il débute au lavoir des Sablières et se termine à l'entrée du village de Saint-Lattier, au niveau du terrain de sport. Le tracé emprunte en grande partie des routes et chemins existants, notamment classés au PDIPR, la création (débroussaillage, éventuellement sécurisation) et le balisage de nouveaux sentiers concernent un linéaire d'environ 2,6 kilomètres. Ce parcours pourrait former une boucle, la route départementale D27b permet de relier rapidement le point d'arrivée du départ. Le lavoir de la Baudière (au sud-ouest de la commune) pourrait également être relié au tracé mais cela nécessiterait de sécuriser et baliser à minima le chemin existant (coût de cette opération à définir).

Par ailleurs, l'opération vise à mettre en valeur le travail de rénovation effectué par l'association des guêpières et des lavoirs de St Lattier, notamment par l'installation de mobiliers d'interprétation face aux bâtiments rénovés. Trois tables de lectures ou panneau pourraient ainsi être confectionnés et implantés sur les sites des Sablières, de la Maguière et des Pinets.



A gauche : restauration du Lavoir des Sablières ; à droite : Lavoir des Pinets



CONDITIONS D'EXECUTION

Intégration du tracé du sentier au réseau PDIPR, maîtrise foncière ou conventionnement avec les propriétaires privés.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Création et balisage du sentier
- Conception du mobilier d'interprétation

Indicateur de suivi :

- **Pression** : Sans objet.
- **État** : Sans objet.
- **Réponse** : distance de sentier créé, linéaire de sentier labélisé PDIPR, nombre de mobilier d'interprétation installé.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Travaux ouverture nouveau tracé et balisage	Commune de Saint Lattier	2015 - 2016	5 500	/	/	/	/	/	/	100	5 500
2	Mobilier d'interprétation		2015 - 2016	3 500	/	/	/	/	/	/	100	3 500
TOTAL € HT				9 000	/		/		/		9 000	

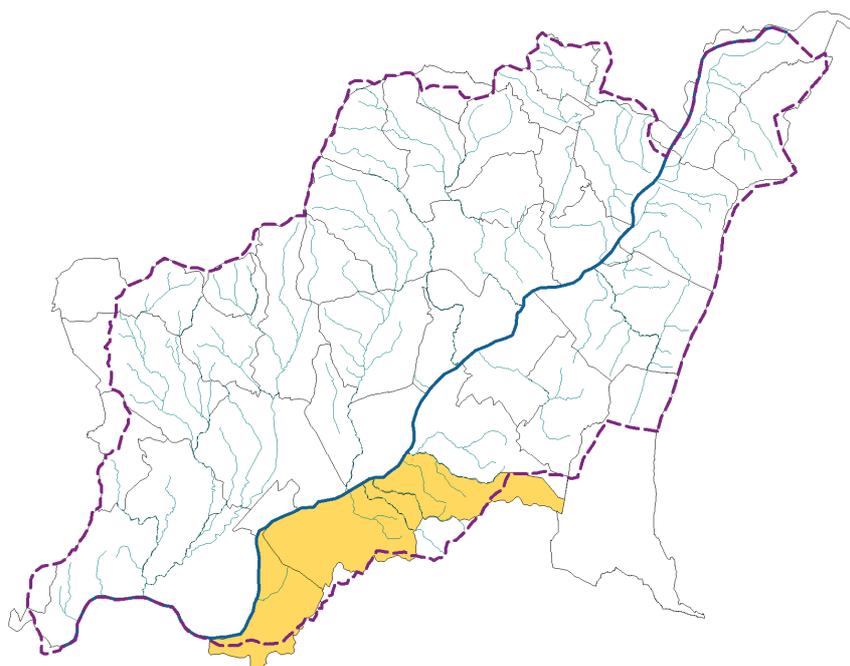
Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Connexion des sites naturels, patrimoniaux et récréatifs liés à l'eau au réseau de randonnée</h3>	ACTION	C1-7
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2016
	COÛT (€ HT)	30 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCBI
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Isère, Marais des Sagnes
	COMMUNES	Saint-Romans, Saint-Just-de-Claix, Beauvoir-en-Royans

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter les nombreux sites patrimoniaux et récréatifs liés à l'eau via un réseau de chemins balisés 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale 7A03

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

Activité très recherchée par le public, la promenade et la randonnée sont bien développées sur le territoire d'étude. Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée élaboré par le Département et confié aux communautés de communes pour la gestion et la promotion des circuits permettent un maillage d'itinéraires équipés d'une signalétique d'accueil et directionnelle et complété par un balisage conforme à la charte FFRP. Le GR 9 et le tour des Coulmes pour le massif du Vercors, deux GR de pays pour les Chambarans viennent compléter le maillage départemental et enrichir l'offre « promenade et randonnée » sur le territoire.

L'enjeu de cette action est de joindre les sentiers balisés au patrimoine lié à l'eau (ou sites récréatifs en bordures de rivières). Pour ce faire, il est primordial de fonctionner en réseau, ainsi, chaque site valorisé dans le cadre du contrat de rivières devra être connecté à l'existant, c'est-à-dire aux réseaux de promenades principaux (Voie verte, GR et PDIPR).

.OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Proposer des principes de mise en réseau de sites patrimoniaux qui seront illustrés sur des secteurs pilotes :
Marais de Sagnes, Beauvoir en Royans, Couvent des Carmes, sentier du martin-pêcheur en bord d'Isère.
- Mettre en réseau les sites valorisés (à valoriser) avec le PDIPR
- Améliorer de la visibilité et de l'accès aux sites valorisables et valorisés.

NATURE DE L'OPERATION

Création de liaisons entre les sites naturels valorisés et les sentiers classés au PDIPR :

Exemple pilote d'une liaison entre le Marais de Sagnes, le Lac de Marandan, Beauvoir en Royans et son couvent des Carmes et le Sentier du Martin pêcheur.

Domanialité : cheminement sur du foncier public

Les modes de circulations : comme pour le PDIPR, ces sentiers sont ouverts aux piétons, équestre et VTT.

Aménagement du parcours : débroussaillage, éventuellement sécurisation.

14,3 km d'itinéraires sont à créer pour la réalisation de cette action.

Ces itinéraires doivent permettre de relier au Nord, le couvent des Carmes au sentier du Martin Pêcheur. Ce sentier doit être relié par le Sud au site de Marandan. Ainsi, par un réseau d'itinéraires qui partent vers le Sud-Ouest du territoire, nous pouvons créer un lien entre les sites précédemment évoqués, le Marais de Sagnes, Saint Just de Claix et Saint Nazaire en Royans.

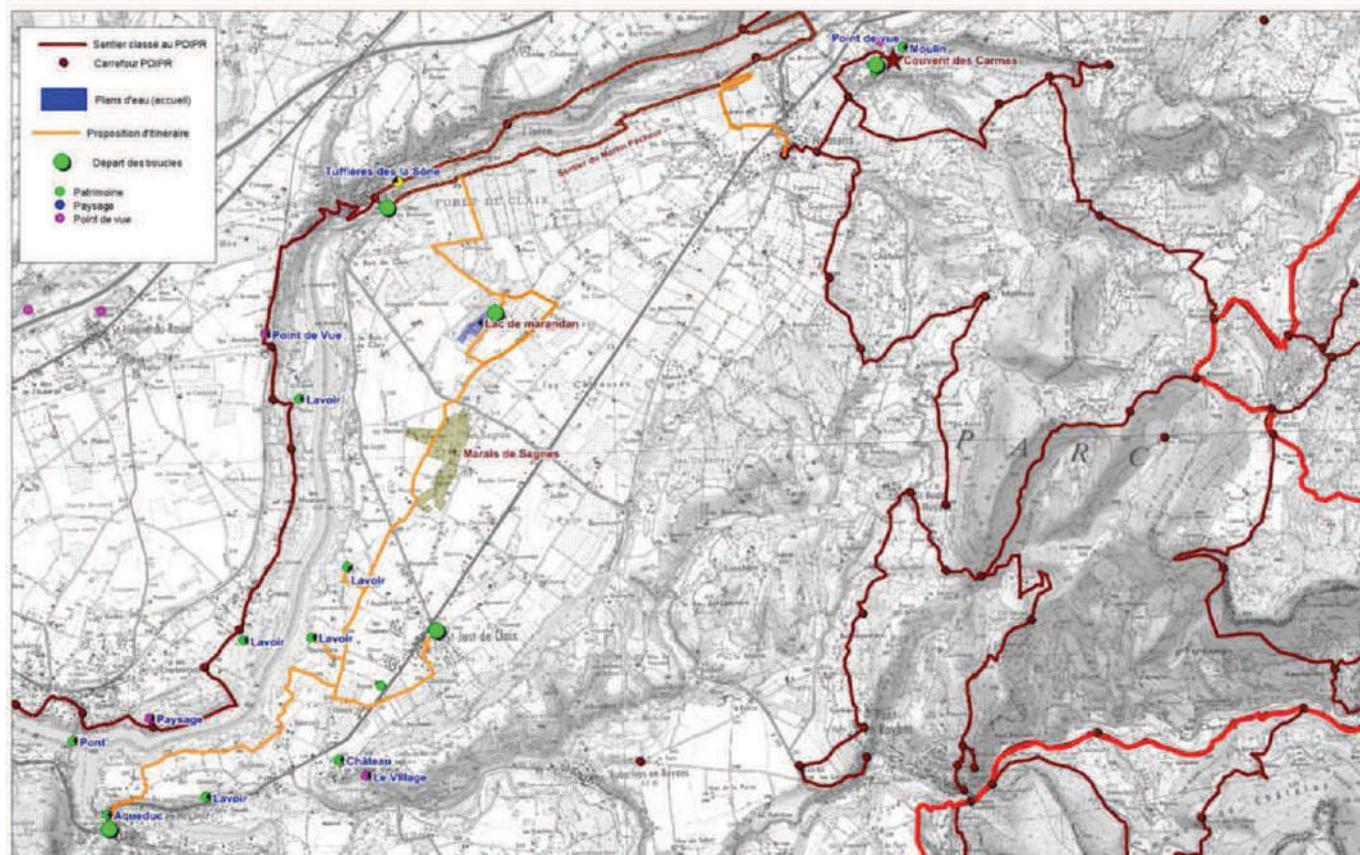
Pour fonctionner, ce réseau doit être ponctué de zones de départs (Parkings et informations pour les visiteurs). Il est prévu 5 zones de départ, placées stratégiquement en fonction des lieux desservis et des moyens d'accueil qu'elles possèdent :

- La plus au nord se situe au Couvent des Carmes. Elle permet de faire le lien entre la plaine et le massif du Vercors.
- Une aire d'accueil doit être confortée au départ du Martin Pêcheur. Cet itinéraire est connu et bien identifié, mais l'air de départ actuelle est sous dimensionnée (cf. action C1-8).
- Conforter l'espace autour du lac de Marandan, ce site possède une forte capacité d'accueil, il peut servir de lieu de départ vers le marais de Sagnes ainsi que vers le Martin Pêcheur. Il permet d'éviter de créer une aire d'accueil sur le marais de Sagnes et de préserver ainsi son caractère naturel.
- Une aire à Saint Just de Claix qui permettra de relier le village au réseau de promenade et de randonnée.
- Un départ à Saint Nazaire en Royans. Ce bourg constitue déjà un pôle touristique connu (Le bateau à roue proposant des balades thématiques sur l'Isère, l'aqueduc, Grotte de Thaïs, musée... etc.). Il forme donc une porte d'entrée sur le territoire qu'il est important de conforter en termes de randonnées.

Signalétique et cartoguide du parcours : Les itinéraires préconisés doivent être inscrits au PDIPR. Il faut donc adapter la signalétique et les cartoguides en fonction de l'avancement des projets du contrat de rivières et des tranches de réédition des cartoguides du PDIPR.

Exemples de sites à mettre en réseau avec le PDIPR

Les Marais de Sagnes, Lac de Marandan, Beauvoir en Royans, couvent des Carmes et Sentier du Martin pêcheur :



CONDITIONS D'EXECUTION

Sans objet.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

- Création des cinq zones de départs
- Linéaire de parcours aménagé
- Mise en place signalétique PDIPR le long du parcours
- Prise en compte du nouveau parcours dans les cartoguides

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Débroussaillage/ élague		2015 – 2016	5 000	/	/	/	/	/	/	100	30 000
2	Signalétique		2015 - 2016	25 000	/	/	/	/	/	/	100	30 000
TOTAL € HT				30 000	/		/		/		30 000	

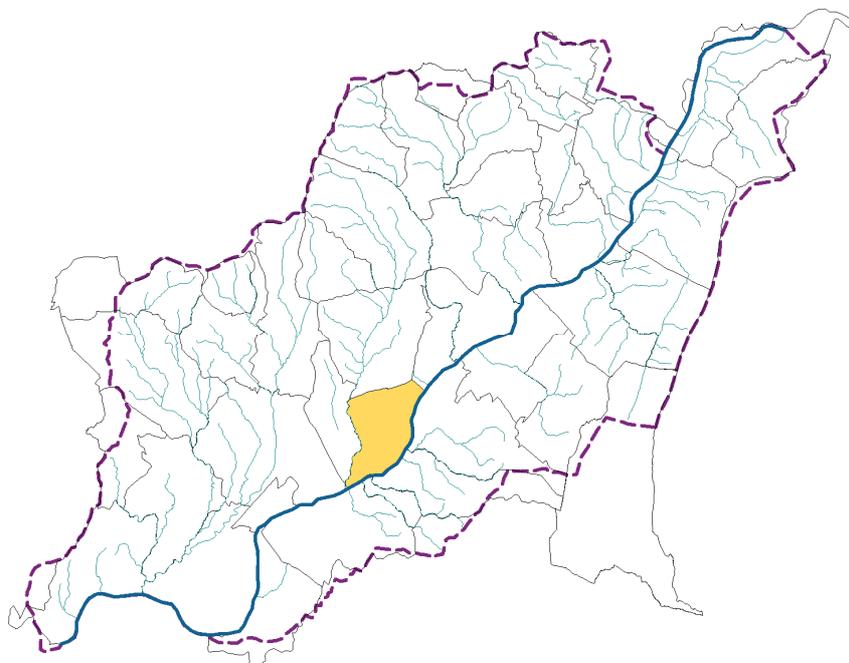
Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Confortement et valorisation du sentier du martin-pêcheur à proximité de la confluence de la Cumane</h3>	ACTION	C1-8
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2017
	COÛT (€ HT)	156 180
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM
	MILIEUX / MASSES D'EAU	La Cumane, l'Isère
	COMMUNE	Saint-Sauveur

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Banalisation du sentier au niveau de l'embouchure de la Cumane 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire	Mesure PdM	Mesure Locale 7A03
	-	-	

LOCALISATION



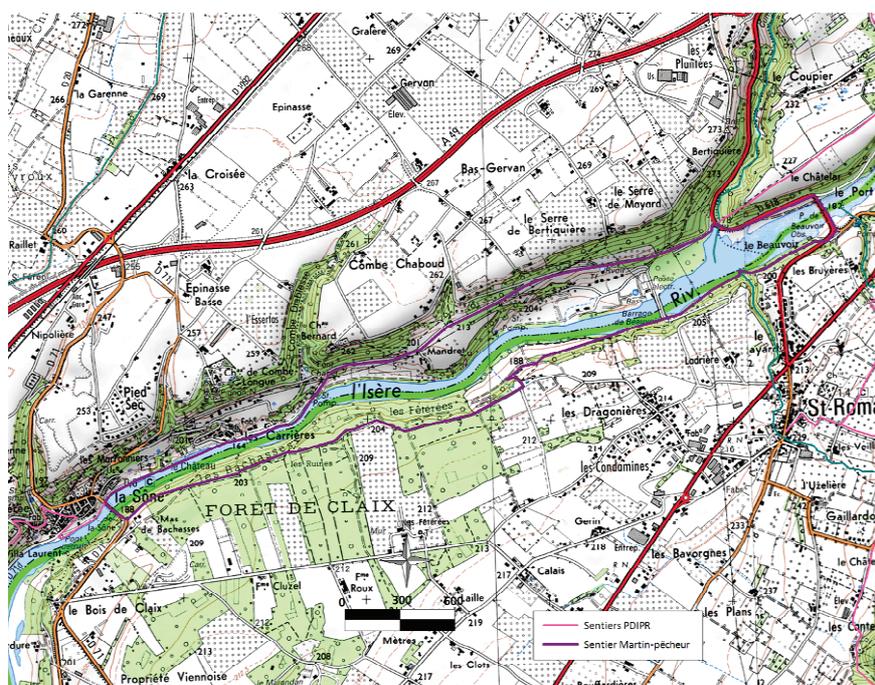
CONTEXTE / ENJEUX

Le sentier du Martin-pêcheur est une boucle de randonnée de 10 km qui emprunte les deux rives de l'Isère entre le pont de Beauvoir (amont) et celui de la Sône (aval). Son aménagement date de 1990, l'objectif était de créer un produit de tourisme nature, en profitant notamment de l'intérêt ornithologique de la réserve ministérielle de chasse sur le domaine public fluvial, instaurée sur le plan d'eau du barrage de Beauvoir au bord duquel deux observatoires ont été construits. À Saint-Romans, un sentier spectaculaire a été créé avec environ 500 marches en bois et une passerelle à la confluence du Merdarei.

En 2001 une étude de définition a proposé des améliorations mises en œuvre dans les années suivantes : signalétique, rénovation des observatoires, barrières, dépliant...Aujourd'hui, dans le cadre du contrat de rivières, ce sentier est un vecteur de découverte des confluences de la Cumane et du Merdarei (Saint Romans), au niveau du plan d'eau de Beauvoir. Néanmoins il reste assez peu visible et ne bénéficie d'aucun signalement ni d'aucune promotion sur le terrain. À proximité de la confluence de la Cumane, il emprunte un délaissé de 300 m de long au bord de la D 518, qui constitue un indéniable point noir pour un produit de tourisme nature. Un cordon de terre le sépare de la roselière qu'il longe, des poids lourds peuvent stationner et des déchets sont également abandonnés.



Sentier du martin-pêcheur



OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

L'objectif est d'aménager le délaissé, en y proposant un projet paysager qui tienne compte de ses diverses vocations. Le gain escompté est une meilleure visibilité du sentier du Martin-pêcheur et de ses intérêts, notamment au niveau des confluences.

NATURE DE L'OPERATION

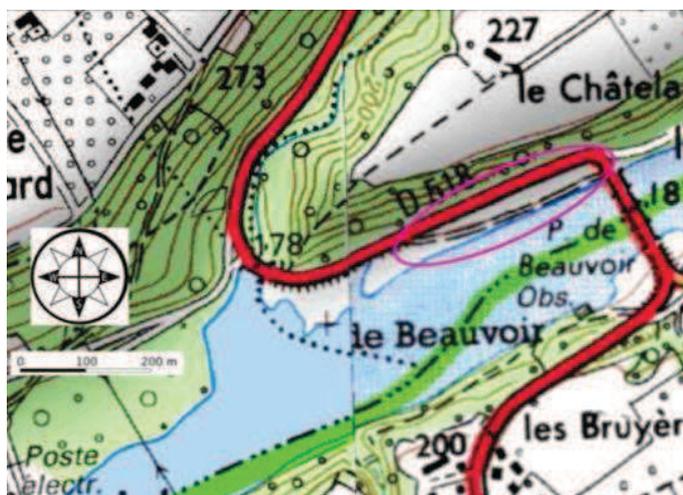
• **L'aménagement d'une aire d'accueil** et de stationnement sur le délaissé le long de la D 518 à Saint-Sauveur permettrait de rendre le sentier du Martin-pêcheur plus visible et de requalifier cet espace actuellement en terrain vague pollué par des déchets. Cette opération devra tenir compte des différents usages du délaissé en proposant leur organisation, voire leur séparation, dans un espace aux dimensions imposantes de 300 x 20 m, soit 6 000 m². Le délaissé est géré par la CCPSM sous conventionnement avec EDF. Le Conseil Général est également un partenaire à intégrer à la réflexion du fait du stationnement de convois exceptionnels sur le délaissé.

Les fonctions à intégrer sont :

- l'information sur le sentier du Martin-pêcheur ;
 - le stationnement de tourisme, notamment pour les randonneurs qui font le sentier ;
 - si obligatoire, le maintien du stationnement pour les convois exceptionnels ;
 - le cheminement pour le sentier du Martin-pêcheur en bordure de la roselière.
- L'opération sera traitée sous la forme d'une mission de **maîtrise d'œuvre** complète, avec une phase d'avant-projet. Les travaux devront comprendre les éléments suivants :
- revêtements bicouche (poids lourds) et graves (voitures et piétons) ;
 - mobilier de bornage du stationnement ;
 - plantation d'arbres et d'arbustes ;
 - assainissement ;
 - création d'un chemin pédestre ;
 - signalétique d'information.

Estimation financière

TYPE DE TRAVAUX	COUT € HT
Aménagement global du délaissé (6 000 m ² à 22 €/m ²)	132 000
Signalétique	5 000
Honoraires maître d'œuvre y compris prestations annexes (géomètre) : 14 %	19 180
TOTAL HT	156 180



Localisation du délaissé de la D518 à Saint-Sauveur
Nb : Le chemin figuré sur la carte topographique n'est plus praticable en raison du risque de submersion



À gauche : la confluence de la Cumane et de l'Isère sur le plan d'eau classé en réserve ministérielle de chasse sur le domaine public fluvial, au fond le pont de Beauvoir ; à droite : le chemin figuré sur la carte topographique n'est plus praticable en raison du risque de submersion (signalétique EDF)



Le délaissé vu de l'ouest : à droite le merlon de terre qui a été déposé séparant la roselière et la rivière de l'itinéraire du sentier du Martin-pêcheur qui emprunte le délaissé ; à droite : le délaissé vu de l'est : colonisation par la Renouée du Japon et déchets sur le merlon

CONDITIONS D'EXECUTION

Partenariat à créer entre la CCPSM, EDF et le CG 38. Prise en compte des risques de submersion liés à la retenue de Beauvoir sur l'Isère.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Réalisation des aménagements de valorisation prévus.
- Linéaire de sentier créé

Indicateur de suivi :

- **Pression** : Stationnement des convois exceptionnels sur le sentier du martin-pêcheur
- **Etat** : Nombre de sites liés à l'eau accessibles à la population sur le territoire du Contrat de rivières
- **Réponse** : Amélioration de l'accès aux sites remarquables liés à l'eau (nombre de sites où l'accès a été aménagé et linéaire de sentiers aménagés)

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Confortement sentier	CCPSM	2015 - 2017	156 180	/	/	/	/	/	/	100	156 180
TOTAL € HT				156 180	/		/		/		156 180	

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

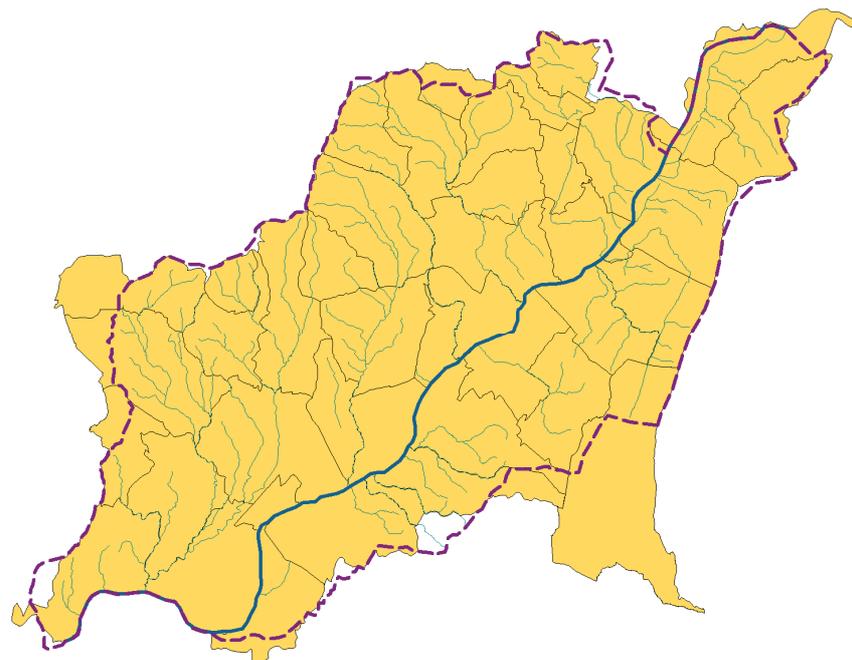
Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Etude des potentialités du tourisme de pêche pour le Pays Sud Grésivaudan</h3>	ACTION	C1-9
	PRIORITE	3
	PROGRAMMATION	2016 – 2018
	COUT (€ HT)	20 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	Fédération de pêche de l'Isère
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Toutes les masses d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE

ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 4 : Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable • Disposition 4-04 : Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires par l'implication conjointe de tous les partenaires 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'intérêt du monde de la pêche pour les cours d'eau du territoire 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale 7A03

LOCALISATION



CONTEXTE / ENJEUX

Le tourisme halieutique est une réalité dans le Sud Grésivaudan. L'Isère classée en seconde catégorie reste attractive à l'échelle régionale voir nationale pour les pratiquants. La truite fario est bien présente dans le cours d'eau et cette espèce emblématique contribue à la notoriété de la rivière. Le tourisme de pêche reste cependant limité aux berges de l'Isère. Pourtant, le Sud Grésivaudan engagé dans un développement touristique, s'appuyant sur les richesses naturelles et culturelles, semble présenter un certain nombre de potentialités de par la présence de ses nombreuses rivières, aux profils diversifiés et d'un certain nombre d'étangs.

La diversité des sites, de pratiques, des paysages, des ressources piscicoles intéressantes et un monde de la pêche impliqué dans la gestion des cours d'eau, laissent entendre des possibilités de développement du tourisme de pêche à l'échelle du Sud Grésivaudan. L'enjeu est ici de contribuer au développement des activités récréatives et touristiques liées à l'eau sur le territoire en s'appuyant sur la notoriété de l'Isère, mais aussi sur les volontés locales d'ouvrir certains cours d'eau au tourisme halieutique.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Compléter et diversifier l'offre touristique halieutique du Pays Sud Grésivaudan,
- Diversifier l'offre touristique du Pays Sud Grésivaudan,
- Favoriser les retombées locales (économiques, sociales, image et notoriété) sur le territoire.

NATURE DE L'OPERATION

Cette fréquentation a été identifiée comme vecteur de développement touristique sur le territoire au regard de l'attractivité de la rivière Isère. La fédération départementale de pêche de l'Isère souhaite impulser et participer à ce développement, tout comme le Pays Sud Grésivaudan, dans le cadre de sa politique de développement touristique. Plusieurs étapes sont à prévoir pour ce projet.

La **première étape** consiste à évaluer sous l'angle technique les potentialités de développement du tourisme halieutique sur le territoire.

- **Étude de la ressource** : L'étude piscicole menée dans le cadre des études préalables du Contrat de Rivières (source : SAGE Environnement, 2012) permet d'avoir une première approche en la matière en mettant en évidence l'intérêt des cours d'eau du Sud Grésivaudan. La Fédération départementale de par sa connaissance du territoire est susceptible d'enrichir et conforter les sites potentiels.
- **Identification et qualification des parcours et sites de pêche** en s'appuyant sur la politique récente de labellisation de la Fédération nationale. En effet, la Fédération nationale met en place une série de labels afin d'identifier et qualifier les sites et parcours de pêche en fonction des types de public. Cette démarche a pour but d'apporter une lisibilité de l'offre « pêche » pour un public touristique et peut être facilement relayée par les OT du territoire. Trois labels sont proposés : le label « découverte », le label « famille », le label « passion ».



- **Recensement et analyse de l'offre touristique halieutique actuelle** ; une connaissance plus fine de l'offre actuelle (hébergement spécialisé, location de matériel, guide de pêche, initiation....) doit être acquise. La stratégie d'Isère tourisme doit aussi être intégrée à la réflexion dans l'objectif de structurer la filière à l'échelle du Département et en s'inscrivant en complémentarité dans la dynamique Iséroise. En effet, l'Isère compte plus de 3 000km de cours d'eau de première et deuxième catégorie et 5 200ha de plans d'eau. C'est une réelle destination «pêche » qui se démarque des autres territoires.

La seconde étape consiste à mobiliser et fédérer le monde local de la pêche et les collectivités locales autour du développement du tourisme halieutique sur le territoire Sud Grésivaudan. Ce travail d'animation doit permettre de fédérer le monde de la pêche, le monde du tourisme et les collectivités sur des objectifs de développement acceptés et portés par tous. Cette phase du projet doit permettre de définir et chiffrer les actions à mettre en place et d'identifier les maîtres d'ouvrages pour leur mise leur œuvre.

Prendre le chemin du tourisme durable

Le tourisme halieutique implique une gestion sans faille de la ressource piscicole, des cours ou plans d'eau et de leurs abords. Il s'agit de préserver la ressource patrimoniale en vue de sa valorisation touristique, mais aussi de limiter l'impact des pratiquants sur le milieu et plus globalement sur le territoire, d'impliquer les gestionnaires et acteurs locaux dans le processus d'ouverture au tourisme constituent les fondements d'un tourisme halieutique durable. Il s'agit de s'inscrire dans une logique de développement touristique durable en profitant des dynamiques liées au Contrat de Rivières Sud Grésivaudan, à la Fédération de pêche, à Isère Tourisme, et bien sûr au Pays Sud Grésivaudan à travers l'élaboration de son schéma d'aménagement et de développement touristique durable. Cette action devra se faire en prenant en compte l'action B1-1 de gestion planifiée du patrimoine piscicole.

CONDITIONS D'EXECUTION

Sans objet.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Réalisation de l'étude.

Indicateur de suivi :

- **Pression :**
- **État :** offre halieutique sur le territoire (matériel, guide, hébergement,...)
- **Réponse :** recensement

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Analyse des potentialités	Fédération de pêche	2016	10 000	/	/	/	/	/	/	100	10 000
2	Définition d'un plan d'actions		2018	10 000	/	/	/	/	/	/	100	10 000
TOTAL € HT				20 000	/		/		/		20 000	

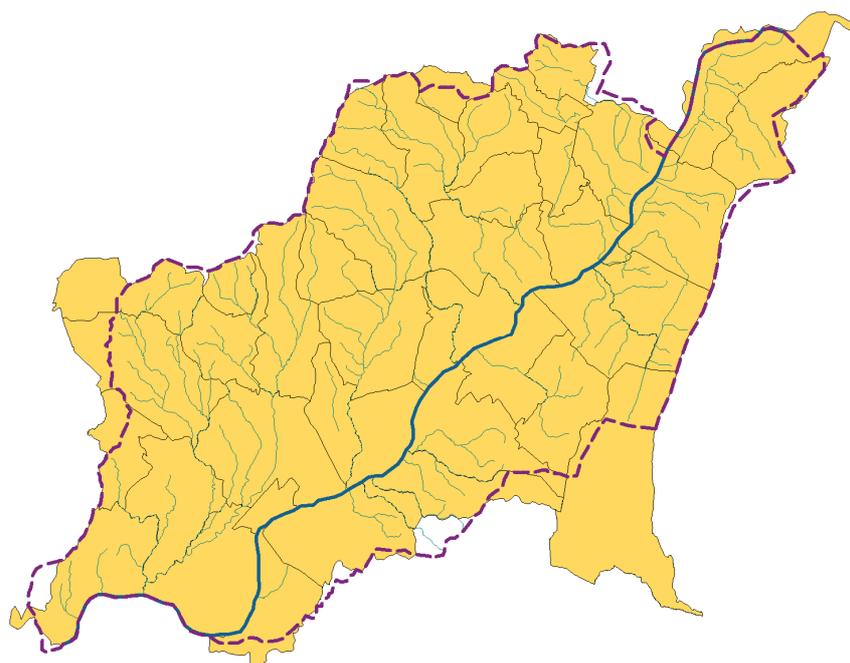
Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C1 : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau

<h3>Organisation et gestion de la fréquentation liée au canyoning dans les gorges du Vercors</h3>	ACTION	C1-10
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	27 500
	MAITRISE D'OUVRAGE	ComCom + partenariat PNR Vercors + A définir
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Ensemble des gorges du Vercors
	COMMUNES	Communes du Vercors

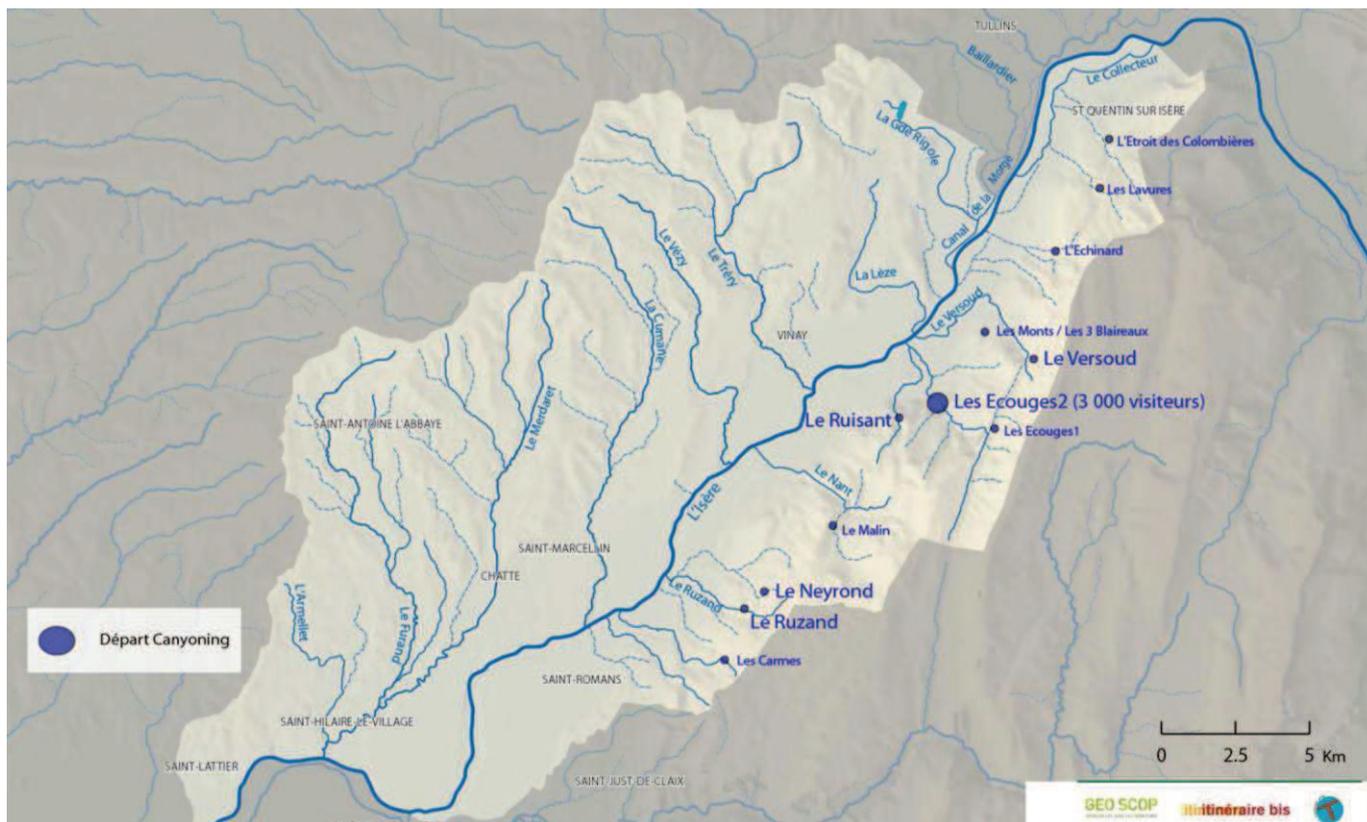
REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 4 : Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable • Disposition 4-04 : Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires par l'implication conjointe de tous les partenaires 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et organisation de l'activité de canyoning • Aménagement et nettoyage des sites et des gorges 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale 7A03

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

Les activités touristiques et récréatives présentes sur le territoire sont bien développées. Une offre plus spécifique s'est toutefois amplifiée en rive gauche de l'Isère et concerne les activités sportives de pleine nature. La configuration du territoire avec la présence du massif du Vercors a permis le développement du canyoning ; cette pratique consistant à progresser dans le lit de cours d'eau. Sur le territoire du Sud Grésivaudan, plusieurs spots ont été identifiés dans le cadre d'études préalables au contrat de rivières (source : étude de préservation et de mise en valeur paysagère et récréative, Géoscop, 2012). Une quinzaine de sites sont équipés, ce qui place ce secteur parmi les plus intéressants de la région (et de France). Cependant, cette activité implique une organisation rigoureuse en termes de sécurité et un respect de la réglementation en vigueur. Elle nécessite aussi une prise en compte du milieu naturel et des autres usages du cours d'eau afin de limiter l'impact écologique et les conflits éventuels. Le Parc du Vercors porte également une attention particulière à cette activité en développement puisqu'il a parmi ses missions l'organisation de la fréquentation liée à cette pratique. L'emblématique canyon des Écouges connaît une forte fréquentation avec environ 3000 pratiquants par an (Écouges 2). Rappelons que les périodes de pratique se limitent aux mois de juillet et août soit en moyenne 50 canyoneurs/jour pour le site des Écouges 2. Une première action a été menée sur ce site des Écouges le plus fréquenté : opération de nettoyage, équipement du site pour la pratique, sensibilisation et organisation des usages existants. Cette action a permis d'améliorer le fonctionnement du site en limitant les impacts sur le milieu, ainsi que les conflits d'usage et a permis de renforcer la sécurité.



L'enjeu est ici de reproduire cette opération exemplaire sur les autres canyons du Vercors fréquentés par les pratiquants. Si le canyon des Écouges reste le site le plus connu et le plus fréquenté, les autres sites ont aussi des problématiques similaires toutes proportions gardées (ex : le Versoud sur La Rivière, le Malin sur Malleval).

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Maîtriser la fréquentation « canyoning » dans les gorges du Vercors,
- Améliorer les conditions de pratiques et d'accueil sur les sites secondaires à l'instar de la démarche menée sur le site des Écouges,
- Sensibiliser les acteurs et locaux et habitants à la pratique du canyoning dans l'objectif d'une acceptation locale de ces nouvelles pratiques,
- Limiter les impacts négatifs de la fréquentation dans les gorges sur le plan environnemental et social,
- Générer un retour d'image positif pour le territoire,
- Favoriser les retombées économiques pour le Sud Grésivaudan.

NATURE DE L'OPERATION

Les sites secondaires pressentis pour mener une démarche similaire au canyon des Écouges sont principalement le Malin sur la commune Malleval et le Versoud sur la commune de La Rivière. D'autres sites de pratiques peuvent aussi être intégrés à la démarche, mais ils présentent moins d'enjeu au regard de la fréquentation actuelle. Les opérations à mener sont de plusieurs ordres :

- Une phase de nettoyage des gorges avec enlèvement des encombrants. Cette opération peut être reconduite chaque année en fonction de la fréquence des dégradations des sites. Elle peut aussi être conséquente en fonction du type d'encombrant identifié dans les gorges (carcasses de voitures,...) et en fonction des conditions d'accessibilité. Le budget est à évaluer en conséquence.
- Une phase de nettoyage des gorges avec enlèvements des débris et dépôts sauvages. Elle peut être renouvelée chaque année. Cette opération peut s'inscrire dans une logique de sensibilisation des habitants et des pratiquants au respect de l'environnement et des cours d'eau à travers l'organisation d'une journée annuelle destinée au nettoyage des gorges et de leurs cours d'eau. Outre la sensibilisation et le respect du milieu, cette opération a pour objectif de créer du lien entre pratiquants, autres usagers du cours d'eau et habitants des communes.
- Une phase de sensibilisation à la pratique du canyoning en direction des habitants des communes. Elle peut se traduire par une ou deux journées de pratiques encadrées par les fédérations concernées pour les habitants notamment les jeunes des communes concernées. L'objectif est aussi de créer du lien entre pratiquants et habitants afin de favoriser l'acceptation locale de ces nouvelles activités sur le territoire.
- Enfin, les conditions d'accès et d'accueil pourront être évaluées, des projets d'amélioration pourront être réfléchis pour les sites les plus problématiques. Cette approche vise à limiter les conflits d'usages et les incivilités à l'entrée des sites. Elle vise aussi à créer du lien entre les centres bourgs et les zones de départs à travers la mise en place d'une signalétique d'accueil et d'information touristique pour chaque site.

CONDITIONS D'EXECUTION

Un partenariat doit être créé entre les structures porteuses du contrat de rivières (ComCom) et le PNR du Vercors. Le PNR dispose d'une équipe de gardes verts qui pourront aider à l'identification des nettoyages nécessaires et réaliser les chantiers de «petit » nettoyage. Il sera néanmoins nécessaire de faire appel à une entreprise privée lorsqu'il faudra enlever de gros encombrants. L'organisation de journées de sensibilisation pourra se faire par le Contrat de rivières via un partenariat avec le PNR. Cette action sera menée conjointement avec la personne en charge des activités de pleine nature au PNR du Vercors.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Nombre de journées de nettoyage
- Nombre de journées de sensibilisation
- Nombre de zones de départs aménagées.

Indicateur de suivi :

- **Pression** : Nombre de pratiquants de canyoning ; nombre de sites de canyoning ; nombre de points noirs (sites identifiés avec des encombrants) ; aires de stationnement non aménagées
- **État** : Sans objet.
- **Réponse** : amélioration des conditions d'accès et d'accueil, gestion des conflits d'usage ; diminution des encombrants dans les canyons

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Nettoyage des encombrants	ComCom / PNRV	2015 – 2020	15 000	/	/	/	/	/	/	100	15 000
2	Nettoyage des détritiques et dépôts sauvages		2015 – 2020	7 500	/	/	/	/	/	/	100	7 500
3	Journée sensibilisation canyoning		2015 – 2020	5 000	/	/	40	2 000	/	/	60	3 000
4	Aménagement des zones de départ	A définir	A définir	A définir	/	/	/	/	/	/	AD	
TOTAL € HT				27 500	/		2 000		/		25 500	

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

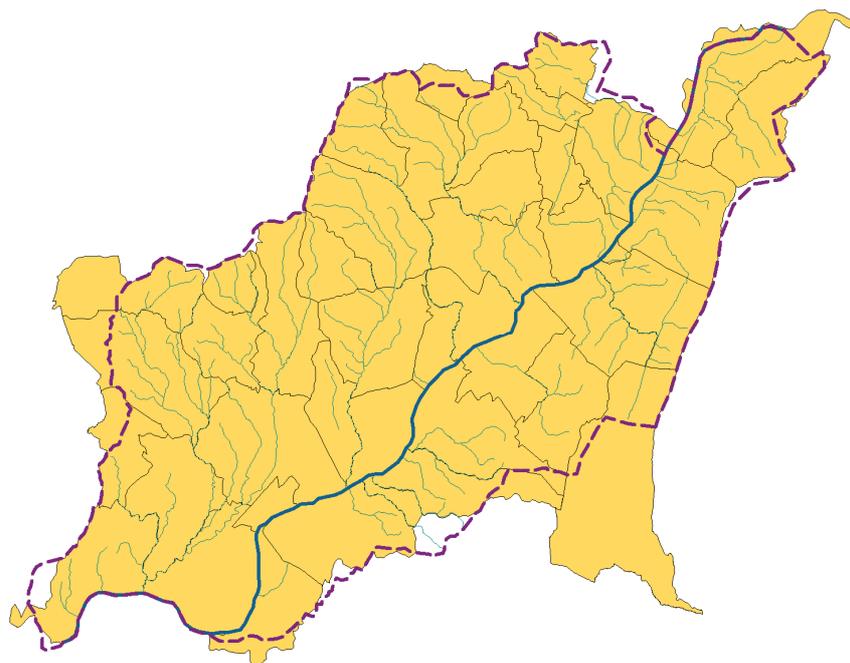
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

<p>Mise en place d'un volet « formation / sensibilisation / promotion des acteurs locaux du tourisme »</p>	ACTION	C2-1
	PRIORITE	3
	PROGRAMMATION	2015
	COUT (€ HT)	5 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM * / partenariat Syndicat Mixte Pays Sud Grésivaudan
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'aspect touristique et économique du patrimoine lié à l'eau sur le territoire 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

Le patrimoine lié à l'eau dans l'ensemble de ses composantes (naturel, paysager, rural et industriel) est bien identifié dans les bases de données et inventaires. Quelques sites sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques et un ancien moulinage bénéficie du label Patrimoine en Isère. Cependant, le diagnostic a montré une connaissance partielle du patrimoine par les acteurs. Si peu de sites sont aujourd'hui mis en valeur, le territoire oriente sa stratégie touristique sur la mise en tourisme des sites et espaces patrimoniaux. L'enjeu est ici de sensibiliser les acteurs et porteurs de projets à cette richesse du territoire, future ressource touristique. Cette sensibilisation doit prendre en compte deux aspects : la connaissance et l'appropriation du patrimoine lié à la thématique de l'eau par les acteurs locaux, et les principes de mise en valeur et de découverte de cette ressource parfois fragile.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Sensibiliser et éduquer les acteurs du tourisme sur la thématique de l'eau.
- Appuyer l'attrait touristique de certains sites liés à l'eau.
- Rappeler les contraintes réglementaires et environnementales aux porteurs de projet

NATURE DE L'OPERATION

Le CDDRA Sud Grésivaudan prévoit une fiche action pour « développer la mise en tourisme du patrimoine ». La démarche du Contrat de rivières peut apporter la dimension « rivière et patrimoine lié à l'eau » dans le champ de la sensibilisation des acteurs locaux du tourisme. Une mutualisation des deux démarches peut donc être envisagée.

Le CDPRA prévoit en effet un accompagnement des acteurs et porteurs de projet de mise en valeur dans une logique de mise en tourisme, de lien culture et patrimoine, mais aussi de définition d'une offre pédagogique collective entre les sites.

Par ailleurs, le PNR du Vercors a en charge la gestion de la fréquentation des sites de canyoning. Les sites de Gorges du territoire ayant une grande valeur paysagère et écologique, il paraît important d'intégrer cet aspect dans cette fiche action. Comme il est proposé un lien avec le CDDRA pour la mise en tourisme du patrimoine, il peut être trouvé un lien avec la démarche engagée par le PNR sur la gestion de la fréquentation des canyons.

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan élabore également un projet « EducTour » (tous les ans ou tous les 2 ans) qui a pour objectif de former des personnels du tourisme et des élus sur certaines thématiques sur une journée de "terrain". L'intégration de la thématique de l'eau dans cet EducTour illustrerait également cette démarche de mutualisation. Ce projet est intégré à la fiche action du CDDRA intitulée « Définir et appuyer la stratégie touristique du Sud Grésivaudan ».

Pour appuyer l'aspect formation et connaissance, il est important de développer et créer des outils de sensibilisation qui pourront être mis à disposition du public cible. Il est proposé la conception et l'impression de documents de sensibilisation comprenant une dimension « connaissance des sites » et une dimension « bonne pratique ».

CONDITIONS D'EXECUTION

- . Participation à la mise en œuvre des actions du CDDRA « Développer la mise en tourisme du patrimoine » et « définir et appuyer la stratégie touristique du Sud Grésivaudan »
 - o Temps technicien pour le contenu de la mise en tourisme du patrimoine (4j)
 - o Temps technicien pour le contenu et participation à EducTour (4j)
- . Conception et réalisation de document de sensibilisation sur la thématique de l'eau (document de 6 à 8 pages, Format A5, en 5 000 ex)

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

- Nombre d'acteurs ayant été formé ou ayant suivi l'EducTour
- Nombre de documents de sensibilisation diffusés

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Participation à la mise en œuvre des actions du CDDRA	CCPSM * / SMPSPG	2015	Pm	/	/	/	/	/	/	/	/
2	Document de sensibilisation		2015	5 000	/	/	/	/	/	/	100	5 000
TOTAL € HT				5 000	/		/		/		5 000	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

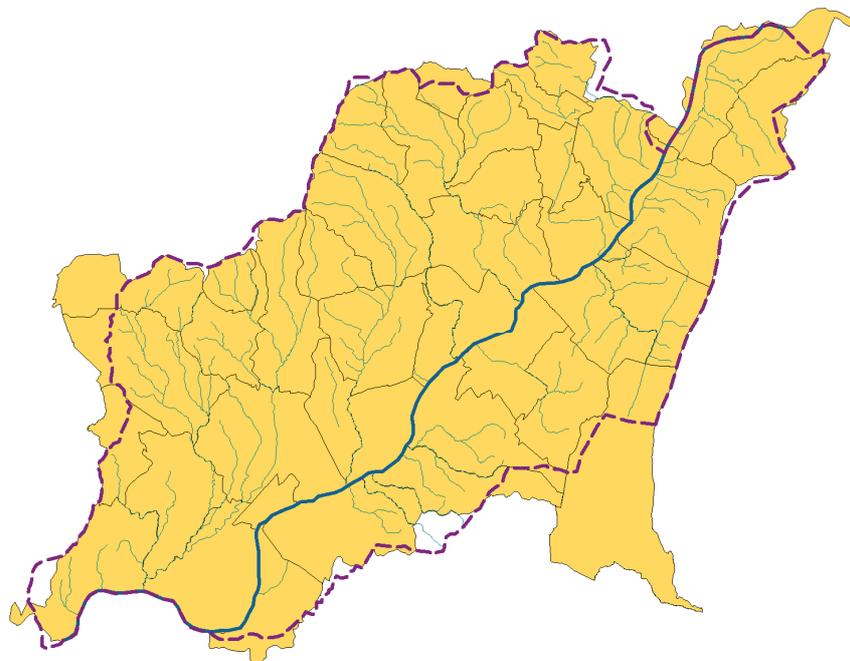
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

<h2>Création d'une charte graphique et aide à la communication</h2>	ACTION	C2-2
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	29 500
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une identité graphique du Contrat de rivières • Assurer une communication régulière sur le Contrat de rivières et ses actions 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

Le contrat de rivières prévoit la diffusion d'un nombre important de documents de communication et de sensibilisation : lettre d'information bisannuelle à destination des élus, lettre d'information annuelle à destination des habitants, plaquettes techniques en lien avec les actions de formation. Il est par ailleurs prévu la mise en place d'un site internet dédié au contrat. La mise à jour de ce site est importante pour donner envie aux internautes d'y revenir régulièrement. La réalisation de ces outils, bien qu'indispensable pour une bonne lisibilité du contrat de rivières, demande du temps et du savoir-faire. Le personnel dédié au contrat de rivières, concentré sur les autres actions et travaux des volets A et B, peine souvent à respecter la régularité de ces diffusions.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

CIBLE : L'ensemble des élus des collectivités du Sud Grésivaudan, habitants, usagers, riverains,

ENJEUX :

- Communiquer sur la procédure « contrat de rivières Sud Grésivaudan ».
- Communiquer autour des volets A et B.
- Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière générale.
- Enjeu transversal : fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun de préservation des rivières.

OBJECTIFS : Informer sur l'avancement de la démarche, les actions, le taux de réalisation et de réussite des différentes opérations, les pratiques à adopter pour préserver la ressource et les milieux. Respecter la régularité de diffusion des documents de communication et veiller à mettre à jour régulièrement les informations concernant le contrat de rivières.

NATURE DE L'OPERATION

Un marché sera lancé en début de contrat pour la réalisation de documents type de communication, à réutiliser en interne pendant la durée du contrat de rivières. Les documents types de communication à produire sont : lettre d'information élus, lettre d'information habitants (modèle variable selon le format des journaux intercommunaux dans lesquels sera inséré un feuillet contrat de rivières), plaquettes techniques.

Les documents devront reprendre une charte graphique commune, créée sur la base du logo du contrat de rivières Sud Grésivaudan.

Pour aider à la conception et à la mise en page régulière des documents de communication, il est prévu un partenariat avec le personnel « communication » de la CC du Pays de Saint Marcellin. Ce partenariat se fera pour : la lettre d'information élus ; la lettre d'information habitants à glisser dans le bulletin de la Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin, les plaquettes techniques. Un partenariat est également prévu pour aider à la mise à jour régulière du site internet du contrat de rivières (1/2 journée par mois). Un partenariat est prévu avec les prestataires chargés de la mise en page des deux autres bulletins intercommunaux (CC Chambaran Vinay Vercors et CC Bourne à l'Isère) une fois par an (lettre d'information habitants).

CONDITIONS D'EXECUTION

La rédaction des textes et le choix du contenu seront réalisés en interne. La mise en page sera réalisée selon les modalités décrites ci-dessus.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Respect de la périodicité de diffusion de chaque document de communication.

Actualisation régulière (au minimum une fois par mois) du site internet du contrat de rivières.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Création charte graphique	CCPSM *	2015	12 000	/	/	40 ¹	4 800	/	/	60	7 200
2	Aide à la communication		2015 - 2020	17 500	/	/	40 ¹	7 000	/	/	60	10 500
TOTAL € HT				29 500	/		11 800		/		17 700	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

¹ Si prestation réalisée en interne max dépense 300€/jour

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

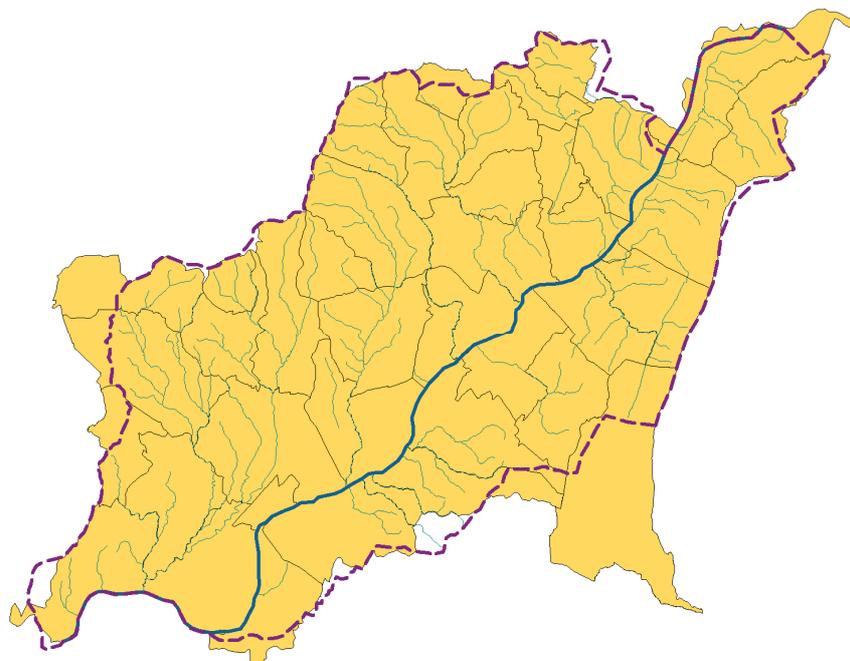
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

<h3>Edition biannuelle d'une lettre d'information à destination des élus</h3>	ACTION	C2-3
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	4 200
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les élus locaux de l'avancement du Contrat de rivières • Apporter aux maîtres d'ouvrages en amont des projets les informations nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

Le contrat de rivières est une démarche complexe abordant des thématiques spécifiques. De plus, les élus des communes du territoire sont énormément sollicités dans leurs diverses fonctions et manquent parfois de temps pour comprendre et diffuser les informations concernant cette démarche. C'est pourquoi, il faut faire en sorte de faciliter l'acquisition de connaissances notamment par des lettres d'information. En effet, une enquête distribuée aux élus et aux différents partenaires pour connaître leurs attentes, besoins et suggestions en termes de communication sur ce contrat de rivières a révélé qu'il était primordial de communiquer auprès des élus par une lettre d'information.

Le programme d'actions du contrat de rivières Sud Grésivaudan fait intervenir de nombreux maîtres d'ouvrage potentiels. Il est prévu de réaliser un guide pratique pour aider les maîtres d'ouvrage dans le montage de leurs dossiers de demande d'aides parfois complexes liés aux opérations inscrites au contrat de rivières. Ce guide recensera également les personnes ressources à contacter lors de la mise en place de ces opérations.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

CIBLE : L'ensemble des élus des collectivités du Sud Grésivaudan et les **maîtres d'ouvrage** des actions du contrat de rivières.

ENJEUX :

-Communiquer sur la procédure « contrat de rivières Sud Grésivaudan ».

-Communiquer autour des volets A et B.

-Enjeu transversal : fédérer les acteurs du Sud Grésivaudan autour d'un projet commun de préservation des rivières.

OBJECTIFS : Informer sur l'avancement de la démarche, les actions, le taux de réalisation et de réussite des différentes opérations, les pratiques à adopter pour préserver la ressource et les milieux. La lettre informera donc largement sur les événements majeurs de la vie du contrat et ainsi justifiera de l'argent engagé.

NATURE DE L'OPERATION

Cette lettre d'information sera distribuée 2 fois par an sous format papier à l'ensemble des élus du territoire Sud Grésivaudan (maires et conseils municipaux), soit 660 exemplaires. Son format sera attractif (A4), de 2 à 4 pages. Cette lettre sera également envoyée par mail aux mairies.

Ces lettres devront être claires et attractives, le travail de présentation devra être soigné et le contenu devra être réfléchi pour être à la fois complet et lisible (vulgarisation du discours).

La distribution se fera en interne lors de réunions sur le contrat de rivières ou lors de conseils communautaires.

CONDITIONS D'EXECUTION

La rédaction des textes et le choix du contenu seront réalisés en interne. La mise en page sera réalisée avec le partenariat du personnel « communication » de la CCPSM (aide à la communication – action C2-2). L'impression sera confiée à un prestataire extérieur. Une trame graphique sera créée en début du contrat dans le cadre d'un marché « charte graphique » (voir action C2-2).

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Afin que l'acquisition de connaissances des élus soit évaluée, un questionnaire pour établir l'état initial des connaissances sera réalisé et rempli anonymement au lancement du contrat par les élus. Ce même questionnaire, étoffé en fonction des réalisations du contrat, sera relancé en milieu et en fin de contrat.

Dans le but d'apprécier la pertinence des outils mis en place, les élus seront interrogés sur le fond et la forme des publications (compréhension du discours, facilité de lecture, appréciation sur la mise en page...). Ces questionnaires seront distribués au début de réunions importantes (avec de nombreux élus présents) afin d'avoir le plus grand nombre de retour.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Mise en page	CCPSM *	2015 - 2020	Pm	/	/	/	/	/	/	/	/
2	Impression		2015 - 2020	4 200	/	/	40	1 680	/	/	60	2 520
3	Distribution		2015 - 2020	En interne	/	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL € HT				4 200	/		1 680		/		2 520	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

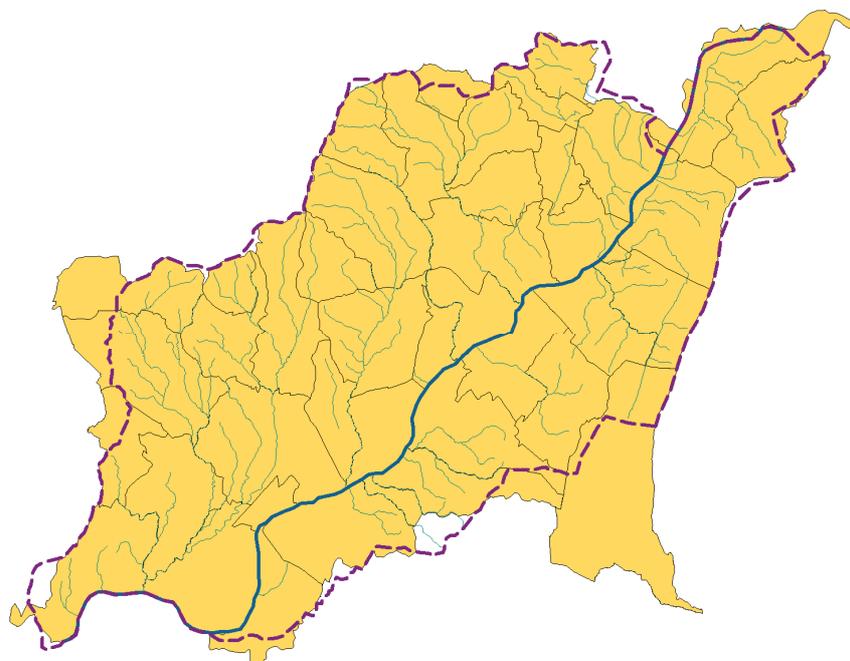
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

Lettre d'information annuelle à destination des habitants du Sud Grésivaudan	ACTION	C2-4
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	12 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	• OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité		
PROBLEME A TRAITER	• Développer la sensibilité des habitants du territoire sur les thématiques liées à l'environnement, à la gestion et à la préservation des milieux aquatiques		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

Il est difficile de toucher un public qui n'est pas déjà sensible à l'environnement et à la question de la préservation et de la gestion des cours d'eau. Mais pour une efficacité maximum du contrat de rivières, toucher la population dans sa globalité et l'impliquer dans les actions est une nécessité. Une lettre d'information avec une périodicité régulière est un bon moyen pour favoriser une meilleure lisibilité de cette démarche.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

CIBLE : Habitants du Sud Grésivaudan (et indirectement usagers et riverains)

ENJEUX :

- Communiquer sur la procédure « contrat de rivières Sud Grésivaudan ».
- Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière générale.

OBJECTIFS : Informer sur l'existence du contrat, ses réalisations. Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques du territoire et faire adopter de bonnes pratiques pour préserver la ressource et les milieux. Amener la population à un changement de comportement sur le long terme.

NATURE DE L'OPERATION

Une lettre d'information annuelle à destination des habitants du Sud Grésivaudan sera éditée. Elle sera intégrée au bulletin intercommunal de chaque communauté de communes pour un meilleur impact. De format attractif et adaptée à chaque bulletin intercommunal (A3 2 pages ou A4 4 pages), cette lettre sera éditée à environ 16 000 exemplaires à chaque numéro (nombre de ménages).

Ces lettres devront être claires et attractives, le travail de présentation devra être soigné et le contenu devra être réfléchi pour être à la fois complet et lisible (vulgarisation du discours).

En parallèle d'une parution périodique, il est important de communiquer à des moments clés du contrat :

- Avant le lancement de travaux importants,
- Lorsque des informations erronées semblent se propager,
- Lors d'épisodes de crue ou d'étiage, qui sont des moments propices pour sensibiliser sur les risques et les causes de tels épisodes.
- Au moment de l'étude bilan, pour valoriser ce qui a été fait et montrer le chemin qu'il reste à parcourir.

Cette lettre d'information fera référence au site internet (voir Action C4-6) pour les personnes souhaitant trouver des informations plus détaillées.

CONDITIONS D'EXECUTION

La rédaction des textes et le choix du contenu seront réalisés en interne. La mise en page sera réalisée par chaque prestataire réalisant les bulletins d'information des communautés de communes (coût pris en charge dans la fiche action n°C2-2). L'impression sera confiée à un prestataire extérieur. Une trame graphique sera créée en début du contrat dans le cadre d'un marché « charte graphique » (voir action n°C2-2).

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Nombre de journaux distribués.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Mise en page	CCPSM *	pm	Pm	/	/	/	/	/	/	/	/
2	Impression		2015 - 2020	12 000	/	/	40	4 800	/	/	60	7 200
3	Distribution		2015 - 2020	Pm	/	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL € HT				12 000	/		4 800		/		7 200	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

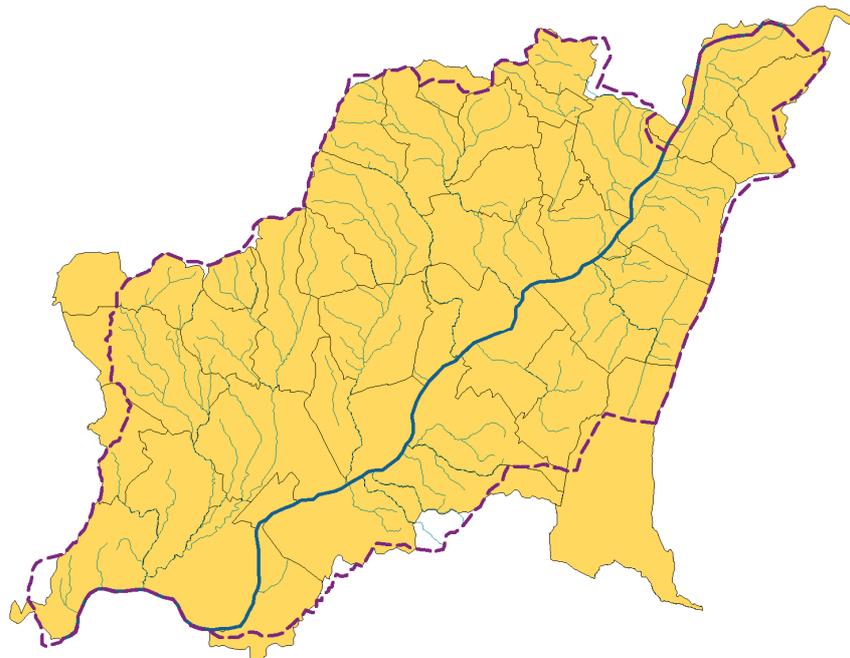
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

Edition d'un guide riverain	ACTION	C2-5
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015
	COUT (€ HT)	6 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	• OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité		
PROBLEME A TRAITER	• Informer les riverains des cours d'eau du territoire sur leurs responsabilités et les sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

D'après la loi, les propriétaires riverains doivent entretenir la rive du côté de leur propriété jusqu'au milieu du lit de la rivière. Cependant, peu de gens sont informés de ces responsabilités. Et quand bien même ces responsabilités seraient connues, les savoirs pour gérer au mieux le milieu ne sont pas toujours acquis. C'est pourquoi, l'édition d'un guide riverain paraît être primordiale pour une bonne gestion des berges et une cohérence tout au long des linéaires.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

CIBLE : Riverains des cours d'eau, propriétaires et exploitants.

ENJEUX :

- Communiquer sur la procédure « contrat de rivières Sud Grésivaudan ».
- Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière général.

OBJECTIFS : Sensibiliser les riverains à la bonne gestion de leurs cours d'eau. Informer les riverains sur leur rôle et leurs obligations et sur la réglementation liée à l'eau. Faire connaître le fonctionnement et les richesses des écosystèmes aquatiques.

NATURE DE L'OPERATION

Ce guide est destiné aux propriétaires privés et publics des cours d'eau et aux exploitants. Il présentera brièvement le contrat de rivières Sud Grésivaudan, son intérêt, ses actions et les personnes ressources à consulter. Il informera les riverains sur leur rôle et leurs obligations. Il abordera l'aspect législatif lié à ces milieux. Cet outil permettra également de faire connaître à ce public le fonctionnement et les richesses de ces écosystèmes et ainsi les amener à adopter les bonnes pratiques de gestion.

Ce guide riverain devra être attractif (beaucoup d'images, de photos, de schémas, ...), d'une vingtaine de pages (format à discuter). Le nombre d'exemplaires a été estimé à environ 7000.

La distribution « en direct » sera privilégiée par l'intermédiaire d'un éventuel technicien de rivières ou via les services de l'État (DDT et ONEMA) qui sont régulièrement amenés à rencontrer ce type de public. Ce guide pourra également être distribué via les associations de pêche du territoire.

CONDITIONS D'EXECUTION

La rédaction des textes et le choix du contenu seront réalisés en interne et avec l'aide d'un professionnel (création de cartes et de schémas). La mise en page sera confiée à un graphiste et l'impression chez un imprimeur.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Le nombre de livrets distribués sera comptabilisé. L'analyse des questionnaires à destination des propriétaires ayant acquis le guide permettra de juger la pertinence de celui-ci.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Graphisme et mise en page	CCPSM *	2015	4 000	40	1 600	40	1 600	/	/	20	800
2	Impression		2015	2 000	40	800	40	800	/	/	20	400
TOTAL € HT				6 000	2 400		2 400		/		1 200	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

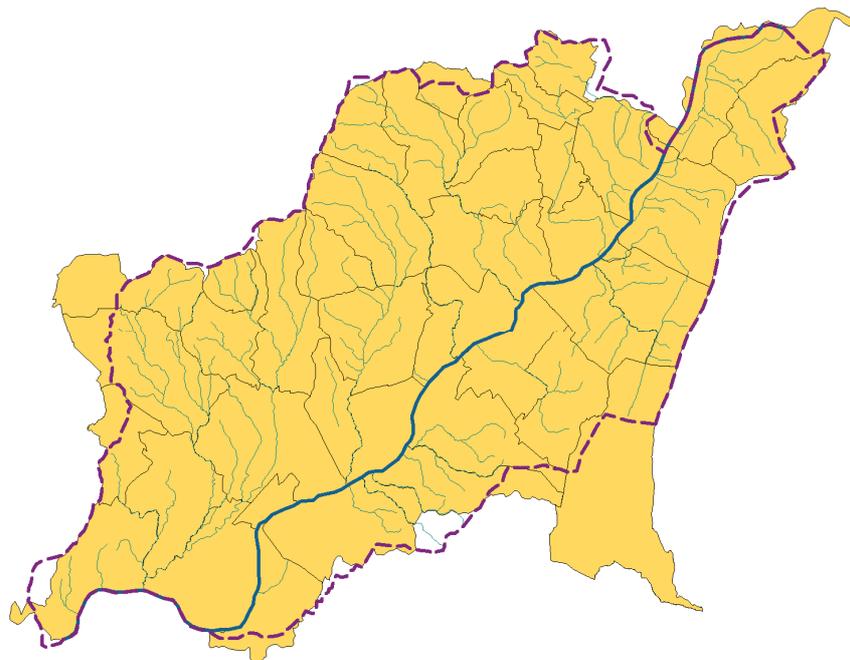
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

Création d'un site internet	ACTION	C2-6
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	2 160
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur le Contrat de rivières, sur les actions réalisées et les projets. • Développer une plateforme d'échange de documents pour les élus et les partenaires. 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

Aujourd'hui l'outil internet est incontournable. Il permet d'offrir un large volume d'informations simplement et rapidement. Le citoyen devient acteur de ce qu'il recherche. Mais de ce fait, il doit être au préalable informé de l'existence du contrat de rivières, le site s'adresse donc à un public déjà averti. Le citoyen peut aussi bien rechercher de l'information sommaire que des renseignements très complets. C'est un outil moderne, attractif et interactif. Il est également un outil de gouvernance permettant une meilleure communication au sein même du contrat entre les élus, les partenaires, les salariés,...C'est un canal de communication bien adapté au contrat de rivières et un outil pédagogique.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

CIBLES : Tous les publics du territoire et les personnes extérieures curieuses de cette démarche (élus locaux et administrations, agents des collectivités, habitants et usagers, scolaires, touristes, ...).

ENJEUX :

- Communiquer sur la procédure « contrat de rivières Sud Grésivaudan ».
- Communiquer autour des volets A et B.
- Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière générale.

OBJECTIFS : Informer et sensibiliser toutes personnes aux enjeux de la gestion des cours d'eau en Sud Grésivaudan.

NATURE DE L'OPERATION

Le Pays Sud Grésivaudan réfléchit à la création d'un site internet collaboratif entre les collectivités du territoire. Le contrat de rivières Sud Grésivaudan peut s'inscrire dans ce projet et en profiter pour réaliser son propre site internet, tout en restant interconnecté aux autres sites des collectivités intégrant aussi cette démarche. La conception sera prise en charge par le prestataire chargé de la création de la plate-forme collaborative. La maintenance sera gérée directement par le Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan.

Ce site internet sera un média intéressant, d'actualité, d'accès simple et rapide permettant de diffuser des informations sur des supports variés (textes, photos, cartes, jeux, vidéos ...). Il permettra d'informer tous les publics sur la richesse du territoire en matière de milieux aquatiques, sur les enjeux présents, sur le rôle du contrat de rivières, ses avancements, le programme d'actions,... Il permettra également de diffuser des informations plus confidentielles en accès réglementé. Enfin, il fera le lien avec la communication papier et avec les différentes animations menées en lien avec le contrat de rivières.

CONDITIONS D'EXECUTION

Un tel outil numérique devra souvent être actualisé pour donner envie aux internautes de revenir régulièrement. Pour cela, il est prévu un partenariat avec le personnel « communication » de la CCPSM pour la mise à jour régulière du site internet (coût compris dans la fiche action C2-2).

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

De nombreux outils informatiques existent pour connaître le nombre de connexions et par quels liens celles-ci se sont établies. Lors de la mise en place du site, il faudra veiller à l'installation de ces outils qui permettront d'avoir une notion de l'intérêt porté au contrat.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Création site internet	CCPSM *	2015	1 800	/	/	40	720	/	/	60	1 080
2	Nom de domaine		2015 – 2020	360	/	/	40	144	/	/	60	216
TOTAL € HT				2 160	/		864		/		1 296	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

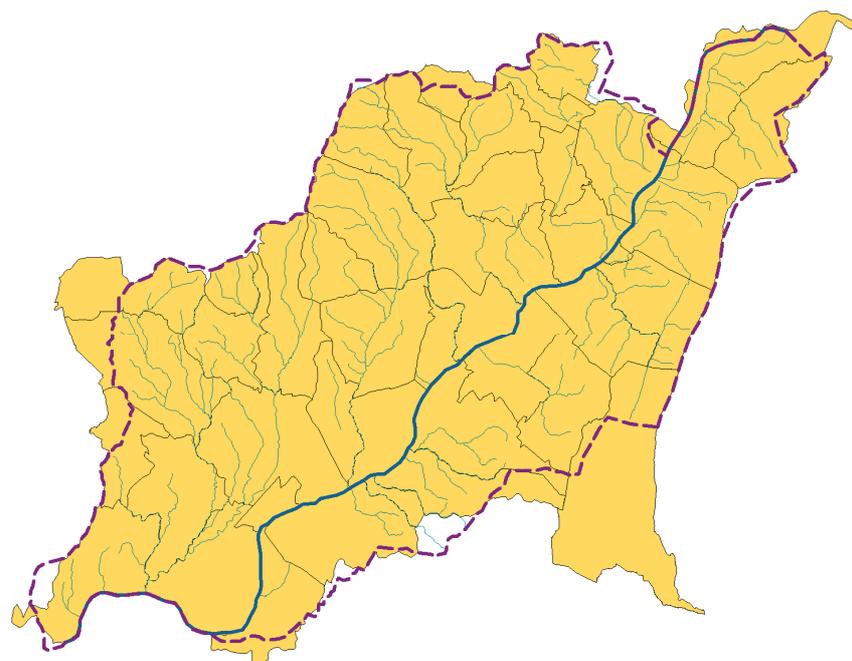
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

<h3>Programme d'animations scolaires</h3>	ACTION	C2-7
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2019
	COUT (€ HT)	90 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une sensibilité aux thématiques environnementales liées à l'eau auprès des élèves du territoire • Répondre au besoin des enseignants pour la mise en œuvre d'animations scolaires liées aux milieux aquatiques 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

L'importance et l'impact des animations en milieu scolaire sont reconnues de tous. L'éducation à l'environnement et au développement durable est actuellement une priorité afin d'éveiller le sens critique des plus jeunes sur les thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Les élèves peuvent devenir des véritables acteurs et réaliser eux-mêmes des productions relativement abouties. De plus, l'enquête envoyée à toutes les écoles du territoire a montré qu'il y avait un besoin en termes d'animations relatives au milieu aquatique et des attentes vis-à-vis du contrat de rivières.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

CIBLE : Scolaires, principalement cycle 2.

ENJEUX : Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière générale.

OBJECTIFS : Sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Sensibiliser sur les moyens de contribuer individuellement à la protection de ce patrimoine afin de faire de ce public un véritable acteur. A plus grande échelle, la sensibilisation des scolaires sera un moyen indirect de toucher le public adulte car la conscience environnementale est généralement transmise des enfants vers les parents.

NATURE DE L'OPERATION

Les animations scolaires se dérouleront selon un cahier des charges proposant une démarche autour de projets pédagogiques de classes à réaliser dans le cadre du contrat de rivières Sud Grésivaudan. Trois structures d'éducation à l'environnement travaillent sur le territoire Sud Grésivaudan : la Fédération de Pêche de l'Isère (Saint Quentin sur Isère), le CPIE du Vercors (Lans En Vercors, mais rayonnant sur le territoire du PNR du Vercors) et Espace Nature Isère (L'Albenc). Ces trois structures se partageront chaque année les projets pédagogiques en fonction de leur localisation géographique et des compétences/spécificités de chacun. L'association Espace Nature Isère assurera la coordination globale du programme, c'est elle qui sera en relation direct avec le Contrat de rivières Sud Grésivaudan.

La démarche pédagogique proposée est la suivante :

S'appuyer sur les initiatives des enseignants : un appel à projet sera lancé à toutes les écoles du territoire chaque année, les classes devant être accompagnées seront ensuite sélectionnées par le Contrat de rivières Sud Grésivaudan et les structures d'animation.

- Proposer un projet sur **toute l'année scolaire** : une **trame pédagogique** est élaborée alternant les séances entre animations ou sorties organisées par les structures et moments d'apprentissage gérés par l'enseignant.
- Adapter le **projet pédagogique à chaque classe** : le projet est adapté aux attentes des enseignants et contraintes de la classe, permettant à chacun de mener son propre projet dans une dimension collective.
- **Ancrer le projet sur le territoire du contrat de rivières** : s'appuyer sur les réalités du territoire, les initiatives locales et les réalisations du contrat de rivières pour favoriser l'apprentissage (visite de ruisseaux de la commune, de captage et station de traitement des eaux potable, de station d'épuration,).
- Travailler sur la **valorisation du projet** pour permettre une communication des travaux réalisés par les élèves auprès des élus et habitants.

Les thématiques pouvant être abordées :

- **L'eau sous toutes ses formes** : cycle de l'eau, les états de l'eau, l'eau disponible.
- **L'eau dans mon village** : lecture de paysage, les cours d'eau du village, les points d'eau dans le village.
- **L'eau dans l'école** : le circuit de l'eau potable, les utilisations de l'eau dans l'école, la consommation.
- **Le traitement des eaux usées** : les produits ménagers dans l'école, les circuits pour le traitement des eaux usées en collectifs ou individuel, les produits biodégradables.
- **L'eau milieu de vie** : la microfaune, les indices biotiques, la flore aquatique ou de bord de cours d'eau, la macrofaune (poissons, amphibiens, rongeurs...).
- **Les aménagements de l'homme**.

L'appel à projet sera envoyé à tous les établissements du territoire par le Contrat de rivières Sud Grésivaudan en avril-mai (pour l'année scolaire démarrant en au mois de septembre suivant). Courant mai, une réunion d'information sera proposée à toutes les écoles élémentaires (présentation du Contrat de rivières Sud Grésivaudan, présentation de l'appel à projet, aide au montage du projet...). La sélection des projets se fera en juin par le Contrat de rivières Sud Grésivaudan et la structure coordinatrice d'éducation à l'environnement pour pouvoir répondre avant la fin de l'année scolaire aux enseignants.

Il est proposé de partir sur des projets de 3 à 5 séances par classe (ce qui permet de s'adapter au projet des enseignants). Une majorité des séances se fera sur le terrain, autant que possible à proximité de l'école pour travailler sur les ressources en eau du territoire.

La circonscription académique de Saint-Marcellin, qui correspond peu ou prou au secteur géographique du Contrat de rivières Sud Grésivaudan compte 55 écoles pour 199 classes (dont 15 dans le privé). 30 sont des classes maternelles (non concernées par ce projet), le potentiel de classes est donc d'environ 170. Le projet est donc dimensionné sur 20 classes par an pour espérer toucher plus de la moitié des classes d'ici la fin du contrat. Un important travail de sensibilisation, conception sera nécessaire en démarrage du programme.

Le programme d'animations scolaires et le coût indiqué comprennent plusieurs « étapes » : la préparation des animations, la coordination avec l'enseignant, l'accompagnement de l'enseignant par l'animateur, les animations en elles-mêmes et la réflexion et l'organisation avec l'enseignant d'une valorisation du travail accompli des enfants en fin d'année (journal de l'école, petits films, restitution en pièce de théâtre auprès d'autres écoles, exposition photos, ...).

Le suivi des animateurs sera assuré par la structure porteuse du contrat de rivières. Ce suivi sera important pour que les animations scolaires répondent au cahier des charges initial et aux objectifs du contrat de rivières en termes de sensibilisation.

Concernant la question du transport des scolaires lors des sorties en extérieur, il sera privilégié un lieu à proximité d'une rivière pour éviter un déplacement en bus. En cas d'impossibilité, les frais de transport seront à charge de l'école.

Échéancier pour une année scolaire (exemple : septembre 2015- juin 2016)

ACTIONS	REALISATION	QUI	DATE
Élaboration des conventions de partenariat contrat de rivière (CR) /structures (S)	Échange courriel	S / CR	Avril 2015
Recensement et sélection des projets d'écoles	-Préparation Appel à projet -Envoi Appel à projet : courrier -Réunion enseignants -Sélection des projets : échanges courriel, réunion de sélection	S CR S /CR S / CR	Avril 2015 Avril/Mai 2015 Mai 2015 Juin 2015
Conception du Programme éducatif Définition du programme d'actions	- Rencontre des porteurs de projets Synthèse et conception plan d'actions, définition des objectifs, des moyens... - Transmission planning des interventions au contrat de rivières	S ENI / CR	 Juillet – octobre 2015
Mise en œuvre des actions	- Réalisation des animations - Coordination des actions	S ENI	Septembre 2015 à juin 2016
Communication autour des actions - Information des enseignants - Information du CR des sorties et échéancier - Information tout public	Courrier, journée d'information Courriel, téléphone Contribution à la lettre de diffusion et au site internet du CR	S / CR ENI ENI / CR	Avril et Mai 2015 Septembre 2015 à juin 2016 Septembre 2015 à juin 2016
Mise en œuvre de journées de valorisation des travaux Aide à la mise en place de journée de restitution des travaux	Coordination générale, Aide à l'organisation, Aide technique.	ENI S	 Juin 2016
Bilan de l'année et préparation de l'année suivante	Échanges courriels, téléphone, réunion	S / CR	Avril à Juin 2016

CONDITIONS D'EXECUTION

Une convention de partenariat sera rédigée chaque année avec la structure coordinatrice d'éducation à l'environnement.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Le nombre d'élèves touchés chaque année sera comptabilisé. Une restitution sous forme de valorisation du projet pédagogique sera effectuée en fin d'année pour chaque classe. Un questionnaire de satisfaction rédigé par les animateurs sera distribué aux enseignants.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

Budget par classe :

TACHE	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE €	COUT TOTAL €
Animation	4	demi-journée	150	600
Préparation du projet, évaluation	2	demi-journée	150	300
TOTAL	6	<i>demi-journée</i>	<i>150</i>	<i>900</i>

Budget global par année

TACHE	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE €	COUT TOTAL €
Animation et préparation	20	classes	900	18 000
Coordination du projet				2 000
TOTAL par année	20	Classes		20 000

Budget global du projet éducatif sur la durée du Contrat de Rivières Sud-Grésivaudan

TACHE	QTE	UNITE	COUT UNITAIRE €	COUT TOTAL €
Année scolaire 2014/2015	10	classes	1000	10 000
Année scolaire 2015/2016	20	classes	1000	20 000
Année scolaire 2016/2017	20	classes	1000	20 000
Année scolaire 2017/2018	20	classes	1000	20 000
Année scolaire 2018/2019	20	classes	1000	20 000
TOTAL	90	classes	/	90 000

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Année scolaire 2014/2015		2014-2015	10 000	/	/	40	4 000	/	/	60	6 000
2	Année scolaire 2015/2016	CCPSM *	2015 – 2016	20 000	/	/	40	8 000	/	/	60	12 000
3	Année scolaire 2016/2017		2016 – 2017	20 000	/	/	40	8 000	/	/	60	12 000
4	Année scolaire 2017/2018		2017 – 2018	20 000	/	/	40	8 000	/	/	60	12 000
5	Année scolaire 2018/2019		2018 - 2019	20 000	/	/	40	8 000	/	/	60	12 000
TOTAL € HT				90 000		/		36 000		/		54 000

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Une participation de 300€ par classe sera demandée aux écoles.

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

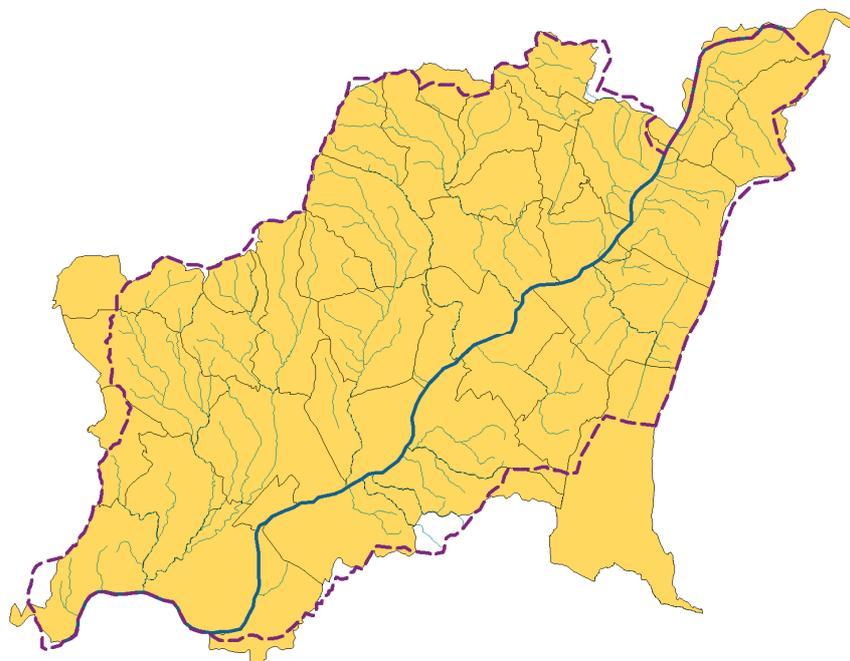
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

<h3>Animations ponctuelles à destination de publics variés</h3>	ACTION	C2-8
	PRIORITE	2
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	75 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser différents publics spécifiques aux thématiques liées à l'eau 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

La réussite du contrat de rivières dépend de son acceptation par tous les publics du territoire. Il s'agit donc d'organiser ou de participer, sur toute la durée de la démarche, à un ensemble de manifestations pour créer une dynamique autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE

CIBLES : Élus, habitants, riverains, agriculteurs, usagers.

ENJEUX :

- Communiquer sur la procédure « contrat de rivières Sud Grésivaudan ».
- Communiquer autour des volets A et B.
- Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière générale.
- Enjeu transversal : fédérer les acteurs du Sud Grésivaudan autour d'un projet commun de préservation des rivières.

OBJECTIFS :

Sensibiliser différents publics par de nombreuses animations diverses. Et ainsi développer une « identité contrat de rivières » dans le Sud Grésivaudan. Organiser, participer à un ensemble de manifestations pour créer une dynamique autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Favoriser une meilleure lisibilité des actions et un meilleur relais des informations. Favoriser la communication pour sensibiliser les différents publics à des thématiques/problématiques, notamment identifiées dans les études préalables.

NATURE DE L'OPERATION

Cette action se décline en plusieurs types d'animations qui sont les suivantes :

1. Participation à diverses manifestations en lien avec l'environnement et les rivières ou co-organisation

Festival de l'Avenir au Naturel de l'Albenc, Fêtes de l'Eau et de l'Environnement organisées à l'échelle communale (exemple : Vinay), Fêtes de la pêche, Journée mondiale des zones humides, Journée de découverte des ports fluviaux de l'Isère, Journée « nettoyons nos rivières ».

Ces rencontres avec différents publics permettront de faire découvrir la rivière de manière ludique, même si l'on constate que c'est généralement un public déjà bien sensibilisé qui participe. Ces rencontres permettront également de valoriser les actions et productions réalisées dans le cadre d'actions d'éducation à l'environnement (animations scolaires). La communication autour de cet événement devra être importante (article de presse, article dans les bulletins municipaux, affichage en mairie, information sur internet).

Durant ces manifestations, le contrat de rivières pourrait intervenir de plusieurs manières/ pourrait être représenté de plusieurs façons qui seront à réfléchir (conférences sur le thème de l'eau, stand « contrat de rivières », débat public, stands d'animations pédagogiques, ...). La participation d'intervenants extérieurs pourra être possible (certains ont d'ailleurs été identifiés dans le cadre de l'étude préalable à la construction du volet communication/sensibilisation). Il est prévu de participer à une grande manifestation au minimum une fois par an.

Des outils de communication seront créés pour servir de support lors de la réalisation des manifestations (panneaux sur le contrat de rivières, plaquettes, maquettes, jeux,...). Ces outils seront réutilisés au fur et à mesure des animations. Ils pourront également être réutilisés pour les animations scolaires.

2. Organisation de visites de terrain à destinations des élus

Le contrat de rivières est une démarche complexe abordant des thématiques spécifiques. De plus, les élus des communes du territoire sont énormément sollicités dans leurs diverses fonctions et manquent parfois de temps pour comprendre et diffuser les informations concernant cette démarche. C'est pourquoi, il faut faire en sorte de faciliter l'acquisition de connaissances notamment par des visites de terrain. Ces visites peuvent être généralistes ou thématiques (autour d'un problème particulier, autour d'un chantier, ...). Elles permettent d'aborder des questions concrètes avec des échanges informels sur un fond convivial. Une visite de terrain est un moment opportun pour inviter la presse. Les communes seront informées et relancées assez tôt afin d'avoir la plus grande participation. Élus délégués, élus suppléants et maires seront sollicités. La périodicité pour ce type d'animation n'est pas fixe. Ces visites seront organisées selon les besoins et en fonction de l'avancée du contrat de rivières.

3. Réunions d'information à destination des usagers (agriculteurs, pêcheurs, professionnels de canyoning, industriels,...)

Les réunions d'information à destination des usagers sont ressorties comme une priorité dans les retours d'enquêtes adressées aux élus et aux partenaires. Elles auront pour but de faire savoir/connaitre une information mais aussi parfois, faire adhérer et dans certains cas, faire agir. Ces réunions seront mises en place quand des problèmes liés à la bonne réalisation du contrat se feront sentir, et lorsque des travaux seront engagés. Le temps de travail lié à la préparation et à la réalisation de certaines réunions peut être inclus dans le coût de fonctionnement du contrat de rivières (réalisation en interne). Ces réunions pourront parfois demander la participation d'un intervenant extérieur (partenaires, services de l'État, bureau d'études,...). Il est prévu de réaliser des réunions d'informations 4 fois par an.

Certains sujets nécessitant la mise en place de réunions publiques ont déjà été mis en évidence :

- Limitation des prélèvements d'eau par les riverains de cours d'eau.
- Limitation de l'utilisation de pesticides par les particuliers.
- Sensibilisation à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (lien SPANC).
- Réunion d'information à destination des riverains dans le cadre des travaux d'entretien des berges.
- Préservation des espaces de libertés à destination des propriétaires riverains et agriculteurs.
- Limitation de l'utilisation d'intrants par les agriculteurs.
- Explication de la réglementation liée à l'eau aux agriculteurs et/ou entreprises de paysages/TP.

4. Animations ponctuelles auprès du grand public

Ces animations pourront prendre différentes formes (sorties découvertes, participation aux Ateliers Pêche Nature organisés par la fédération de pêche et les associations de pêche,...). Des partenariats devront être définis pour mener à bien ce type d'actions. Ces animations auront une périodicité variable suivant la demande et les opportunités.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

- Pour les **participations à diverses manifestations**, une enquête de satisfaction pourra être proposée sur place par un animateur spécifique. Cette enquête recensera les habitants ou non du Sud Grésivaudan et dans le premier cas, les questions porteront sur la connaissance du contrat de rivières, la bonne circulation des informations le concernant (notamment l'efficacité de la lettre d'information habitant), mais également sur la connaissance des milieux aquatiques et la pertinence des actions/animations (concernant le contrat de rivières) pendant les diverses manifestations.
- Pour les réunions d'information à destination des usagers, le nombre de participants sera comptabilisé.
- Pour les **animations ponctuelles**, le nombre de participants pourra être comptabilisé pour voir l'évolution des participations au fil des années et estimer l'intérêt pour les différents sujets.
- Pour les **visites de terrain**, un petit questionnaire de satisfaction sera fourni à la fin de la journée.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC ¹		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Participation à diverses manifestations liées à l'eau et à l'environnement	CCPSM *	2015-2020	35 000	/	/	40	14 000	/	/	60	21 000
2	Visite de terrain élus		2015 - 2020	10 000	50	5 000	30	3 000	/	/	20	2 000
3	Réunion d'information pour les usagers		2015 - 2020	15 000	50	7 500	30	4 500	/	/	20	3 000
4	Animations grand public		2015 - 2020	15 000	50	7 500	30	4 500	/	/	20	3 000
TOTAL € HT				75 000	20 000		26 000		/		29 000	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

¹ Taux indicatif maximal sous réserve des projets présentés. Un élargissement à d'autres bassins versants est fortement souhaité

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

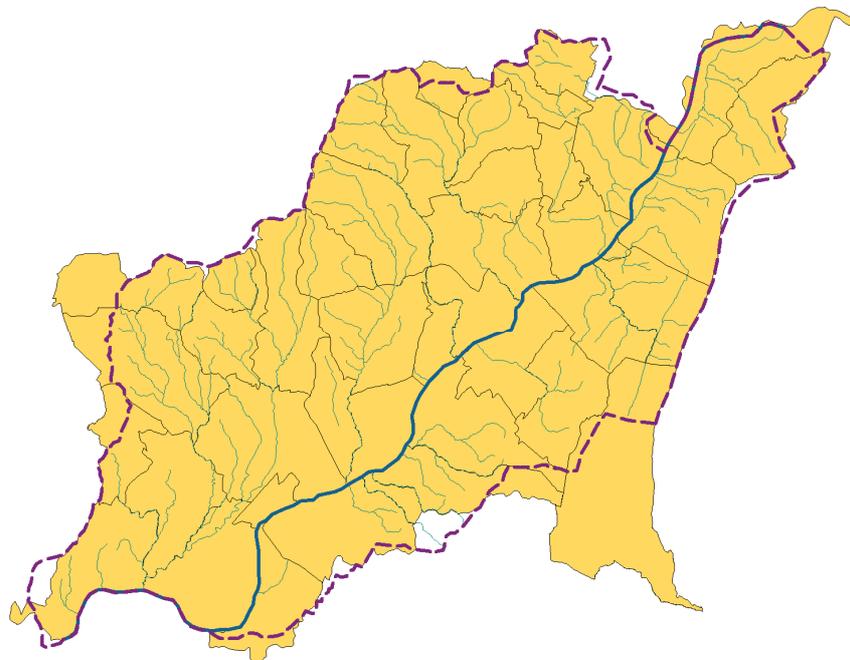
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

<h3>Formations techniques et thématiques</h3>	ACTION	C2-9
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	40 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter à des publics spécifiques d'avantage d'informations sur différentes thématiques liées à l'eau 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

Certaines personnes, de par leurs pratiques (professionnelles, quotidiennes, ...), sont liées directement ou non aux cours d'eau et de ce fait, peuvent avoir un impact sur le milieu. Il est donc important qu'ils soient formés sur certains points. De plus, d'après l'enquête destinée aux élus et partenaires pour connaître leurs attentes, besoins et suggestions en terme de communication, la communication orale, notamment les formations, est apparue comme essentielle. Une formation est un moyen efficace pour faire passer des messages, informer, échanger et aborder des questions claires. C'est en développant ainsi des liens concrets et importants avec différents publics que le contrat de rivières pourra bénéficier d'une relation durable et saine facilitant la réalisation des actions. En complément aux formations, des plaquettes seront proposées en tant que support de restitution à la suite des formations. Ces plaquettes permettront de résumer les points forts de la formation et l'essentiel des éléments à retenir.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

CIBLE : Public spécifique en fonction des thématiques abordées : élus, agents communaux, riverains,...

ENJEUX :

-Communiquer autour des volets A et B.

-Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière générale.

-Enjeu transversal : fédérer les acteurs du Sud Grésivaudan autour d'un projet commun de préservation des rivières.

OBJECTIFS : Informer et sensibiliser différents publics bien ciblés sur des thèmes précis et ainsi favoriser l'acquisition de diverses connaissances.

NATURE DE L'OPERATION

Suivant les besoins, priorités et enjeux identifiés par les actions des volets A et B (par exemple, entretien et gestion des milieux aquatiques, utilisation de produits phytosanitaires, protection de la ressource en eau, ...), chaque année, au moins deux formations seront organisées à destination des publics concernés.

Ces formations auront plusieurs degrés de finalités :

-rappeler ce qu'est le contrat de rivières, une information, une responsabilité,...

-expliquer et faire comprendre une action, une thématique, une pratique, la préservation d'un milieu,...

-faire adhérer à un mode de gestion,...

De ce fait, les publics ciblés seront informés et ces formations permettront de les amener à une évolution de leurs pratiques et à un changement de comportement.

Des idées de formations sont déjà évoquées par le biais des études préalables :

À destination des riverains : sensibilisation à la bonne gestion des cours d'eau, entretien des berges et des zones humides ; préservation des espaces de liberté, réglementation lié à l'eau,...

A destination des agents communaux : formation à l'utilisation raisonnée des pesticides et aux pratiques alternatives ; formation à la reconnaissance et à la lutte des plantes envahissantes ;

A destination des usagers : formation sur la réglementation liée à l'eau, préservation des espaces de liberté.

A destination des élus : formation à la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme.

Ces formations viendront en complément des informations données par les différents outils de communication. Elles permettront de faciliter la réalisation des actions engagées et ainsi mèneront à une meilleure cohérence et gestion du contrat de rivières. La durée d'une formation pourra aller de deux heures à une journée pour un thème plus complexe (nécessitant par exemple des études de cas sur le terrain). Elles pourront avoir un caractère « privé » (uniquement un public ciblé et convié, par exemple, les agriculteurs du territoire) ou « public » (par

exemple proposition de formation ouverte à toutes les personnes utilisant des produits phytosanitaires). Ces formations seront animées en interne (par le personnel du contrat de rivières) ou par un intervenant extérieur (bureau d'étude, expert, CNFPT,...).

A la fin de chaque formation, une plaquette technique et/ou thématique reprenant le contenu des informations de la formation sera distribué à chaque participant. Suivant les thématiques ; le contenu et la mise en page des plaquettes seront rédigés par le chargé de mission ou avec l'aide d'un professionnel extérieur. L'impression se fera via un imprimeur. Des coûts de distribution pourront également être prévus pour certaines plaquettes. Le coût dépendra de chaque plaquette et des moyens mis en œuvre (écriture, conception, appel à des organismes et personnes spécialisés, impression et diffusion,...).

CONDITIONS D'EXECUTION

L'organisation/la programmation sera assurée par le chargé de mission. Suivant le thème, l'animation sera réalisée par ce dernier et/ou un professionnel.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

A chaque formation, le nombre de participants pourra être comptabilisé pour voir l'évolution des participations et estimer l'intérêt pour les différents sujets. Le nombre d'engagement dans les différentes mesures proposées sera également suivi.

Enfin, à la fin de chaque formation, un petit questionnaire de type « QCM » (évaluation rapide et concrète de ce qu'ils auront retenu de la formation) sera distribué aux participants qui le compléteront anonymement et le restitueront avant de quitter la salle.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Formation interne	CCPSM *	2015 - 2020	Pm	/	/	/	/	/	/	/	/
2	Formation externe		2015 - 2020	30 000	50 ¹	15 000	30 ¹	9 000	/	/	20	6 000
3	Plaquettes		2015 - 2020	10 000	50 ¹	5 000	30 ¹	3 000	/	/	20	2 000
TOTAL € HT				40 000	20 000		12 000		/		8 000	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

¹ Hors formations prises en charge par le CNFPT

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

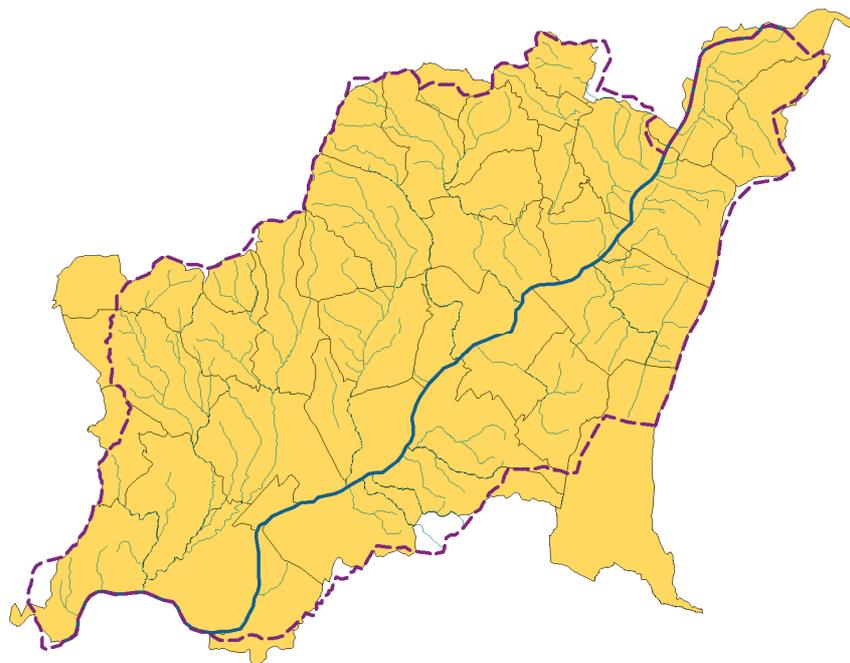
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

Signalétique « rivières »	ACTION	C2-10
	PRIORITE	2
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	45 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et sensibiliser la population sur les actions du Contrat de rivières directement sur le terrain par la mise en place d'une signalétique • Signaler la présence de cours d'eau 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM -	Mesure Locale X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE

Les réalisations d'un contrat de rivières sont en général nombreuses mais peu connues. Pourtant, c'est un outil de gestion important dont les réalisations concernent tous les habitants du territoire. Aussi devrait-on davantage signaler les réalisations du contrat et ancrer ainsi la démarche dans le Sud Grésivaudan, notamment grâce à une signalétique spéciale « Contrat de rivières Sud Grésivaudan ».

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

CIBLES : Habitants et usagers, et dans une moindre mesure, touristes.

ENJEUX :

- Communiquer autour des volets A et B.
- Communiquer sur le bassin versant et l'Éducation à l'Environnement de manière générale.

OBJECTIFS :

Favoriser une meilleure lisibilité des actions par une signalétique « rivières ». Informer lors de travaux en rivières pour valoriser le rôle du contrat de rivières et expliquer les actions. Mettre en avant les actions du contrat de rivières par la mise en place d'une valorisation pédagogique. Faire prendre conscience à la population de la présence des rivières au sein de leur cadre de vie.

NATURE DE L'OPERATION

Trois types de panneaux devront être conçus :

1. Des panneaux d'information des travaux

Lors de chantiers, des panneaux indiqueront que ces travaux rentrent dans le cadre du contrat de rivières, ce sera l'occasion de valoriser son rôle. Ces panneaux seront de type « panneaux de chantier » avec l'indication du maître d'ouvrage de l'opération, des entreprises, du coût. Ces panneaux seront réutilisables (textes modifiables). Une dizaine de panneaux est prévu. Le coût unitaire a été évalué à 400€ HT.

2. Des panneaux de sensibilisation

Ces panneaux de type table de lecture seront destinés à valoriser certains travaux menés dans le cadre du contrat de rivières. Ils ont donc vocation à perdurer dans le temps. Ces panneaux seront explicatifs, à vocation pédagogique. Ils seront prévus pour de grosses opérations nécessitant une communication et une sensibilisation forte. Ces panneaux pourront éventuellement rentrer dans le cadre de la création d'un sentier pédagogique (en lien avec les actions de valorisation paysagère et récréative) selon les besoins et les thèmes à aborder. Une dizaine de panneaux de sensibilisation est prévu (1 à 3 panneau par opération, selon sa longueur et sa localisation). Le prix unitaire d'un panneau type table de lecture a été évalué à 2100€ HT.

3. Des panneaux signalétiques cours d'eau

Le territoire Sud Grésivaudan est constitué de nombreux petits cours d'eau affluents de l'Isère. Il est parfois difficile d'identifier leur présence tant ces milieux sont petits, encaissés ou peu entretenus. Nombreux d'entre eux ne sont pas signalés sur des lieux de passage (ponts ou chemins de randonnée). Il est important de faire prendre conscience à la population de la présence de ces rivières dans leur cadre de vie. Cette prise de conscience sera nécessaire avant de sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques du territoire Sud Grésivaudan. Environ 200 panneaux sont prévus. Le coût unitaire d'un panneau type signalétique (avec mât en bois et plaque type panneau de rue) est de 100€ HT. Certaines implantations de panneaux pourront être prises en charge par le Conseil Général sur les routes départementales dans et hors agglomération (panneaux réglementés fond noir et pictogramme et inscriptions de couleur blanche).

CONDITIONS D'EXECUTION

Se rapprocher des signalétiques viaires mises en place par les Communautés de Communes ou communes pour la signalétique cours d'eau.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Nombre de panneaux implantés.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Panneaux de chantier	CCPSM *	2015 - 2020	4 000	/	/	40	1 600	/	/	60	2 400
2	Panneaux sensibilisation		2015 - 2020	21 000	/	/	40	8 400	/	/	60	12 600
3	Panneaux signalétique		2015 - 2020	20 000	/	/	40	8 000	/	/	60	12 000
TOTAL € HT				45 000	/		18 000		/		27 000	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

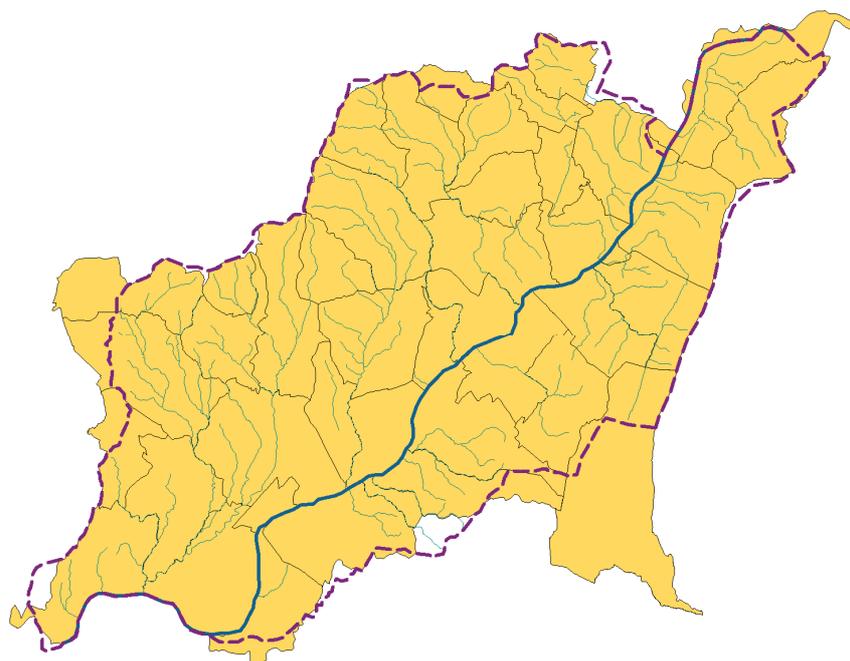
Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

<h3>Accompagnement dans le suivi des documents d'urbanisme pour une bonne prise en compte des milieux aquatiques</h3>	ACTION	C2-11
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015 – 2020
	COUT (€ HT)	Pm
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Tous les cours d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE			
ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> • OF 4 : Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable • Disposition 4-07 : Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagements du territoire • OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides • Disposition 6B-6 : Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> • Menaces sur le maintien du bon fonctionnement et l'existence des milieux aquatiques 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire	Mesure PdM	Mesure Locale
	-	-	X

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



Ce vaste territoire, à proximité de l'agglomération grenobloise, a connu une urbanisation assez marquée notamment sur les 'bourgs portes', avec le développement de secteurs pavillonnaires. Outre cette urbanisation qui s'est surtout déployée depuis les années 50 dans la vallée de l'Isère en piémont du Vercors et des Chambaran, le long de la RD 1092 en rive droite de l'Isère et de la RD 1532 en rive gauche, la nuciculture a également gagné du terrain. Ces deux facteurs contribuent aujourd'hui à la modification et à l'étranglement des milieux rivulaires. Sur les cours d'eau peu encaissés, en rive gauche de l'Isère, le développement de la culture du noyer a contribué à l'éradication des ripisylves le long des cours d'eau. Sur la rive droite, sur quelques secteurs ou les cours d'eau sont moins encaissés – l'urbanisation a modifié radicalement les milieux rivulaires. Aussi s'agit-il aujourd'hui de veiller à la préservation de ces milieux, au maintien des continuités paysagères et écologiques.

Ces intentions en termes de préservation des milieux rivulaires sont aujourd'hui prises en compte à travers différents documents d'urbanisme.

Dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT de l'agglomération grenobloise :

Apporter un soin particulier au traitement des espaces de contact ville - campagne, favoriser notamment la préservation des éléments de maillage et de continuité depuis les espaces ruraux ou naturels (haies, chemins, ruisseaux, etc.) (DOO p.14)

Les documents d'urbanisme locaux et les politiques menées par les collectivités locales doivent contribuer à la préservation et/ou à la restauration de la trame verte et bleue pour contribuer à (DOO p.26) :

- *Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique,*
- *Identifier, préserver et relier les espaces écologiques ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques,*
- *Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surfaces et des écosystèmes aquatiques,*
- *Prendre en compte la biologie des espèces sauvages,*
- *Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage,*
- *Améliorer la qualité et la diversité des paysages.*

Concernant spécifiquement la trame bleue, le DOO énonce les objectifs suivants (DOO p.3) :

- **Préserver une zone tampon** autour des cours d'eau en inscrivant une zone inconstructible de l'ordre de 10 m au moins de part et d'autre des cours d'eau (à partir des berges) / ou correspondant au périmètre de l'espace tampon à préserver déterminé à partir d'une étude spécifique menée sur **l'espace de liberté du cours d'eau** (cet espace pourra être majoré pour les réservoir de biodiversité identifiés, de l'ordre de 5 m au moins de part et d'autre des cours d'eau).
- **Classer en zone naturelle** ces espaces tampons des cours d'eau pour afficher leur vocation naturelle fondamentale.
- **Végétaliser** ces zones tampons le long des cours d'eau, par le développement, dans un premier temps, de bandes enherbées, puis par la **recréation d'une ripisylve** avec des essences locales adaptées au cours d'eau, en adéquation avec la protection contre les risques naturels.

En matière de prise en compte des zones humides, le SCOT demande à ce que les documents d'urbanisme locaux les rendent prioritairement inconstructibles, y compris en zone urbaine (par exemple en identifiant la zone humide au titre de l'article L.123-1-5 7^e alinéa du CU). La fiche action B1-3 proposant un inventaire complémentaire des zones humides et la mise en place d'une stratégie de préservation permettra de délimiter plus précisément les zones humides et faciliter leur prise en compte dans les documents d'urbanisme tel que préconisé par le SCOT.

De plus le SCOT demande à ce que des mesures appropriées soient mise en places dans les documents d'urbanisme pour éviter l'imperméabilisation (article relatif aux espaces libres), affouillement et exhaussement (interdiction ou autorisation sous conditions) et drainage (interdiction).

En cas de maintien, à titre exceptionnel, de la constructibilité au sein d'une zone humide :

- le rapport de présentation doit justifier des raisons pour lesquelles il n'y a pas d'alternative à la construction en zone humide et doit prévoir les mesures de compensation adéquates en fonction du projet prévu et en application de la réglementation en vigueur.
- le règlement et le plan de zonage du document d'urbanisme doivent encadrer les capacités de construction ou d'extension du bâti existant de manière à limiter et compenser la dégradation de la zone humide.

Le Grenelle II offre également un cadre réglementaire fort pour conforter ces mesures de préservation et notamment dans leur déclinaison au niveau des PLU ou PLUI. La loi Grenelle II donne en effet la possibilité dans les documents d'urbanisme de donner des préconisations en matière de protection de l'environnement, notamment de protection, valorisation, remise en bon état **des trames vertes et bleues**, des **corridors écologiques** et la protection des cœurs de nature, des **espaces de liberté pour les cours d'eau**, ces éléments participant à la reconstitution du réseau écologique.

Dans les PLU article L.123-1-1 et suivant du code de l'urbanisme, les continuités écologiques doivent être intégrées dans le rapport de présentation, le PADD et le règlement.

Dans l'élaboration des documents d'urbanisme, les naturalistes devraient être associés à toutes les phases de l'élaboration d'un PLU et à minima en phase de diagnostic et analyse, sous réserve que leurs remarques soient intégrées dans les phases suivantes.

Ainsi pour agir en faveur de la prise en compte de la TVB dans un PLU, il est possible de :

- Réaliser des cartographies. On peut y faire figurer les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, les zones tampons, les espaces relais, les éléments de discontinuité, les fronts urbains et directions préférentielles d'urbanisation, les espaces de liberté, les zones humides.
- Déterminer les espaces à protéger (au titre de l'article L123-1-5 alinéa 7 du CU), mettre en place des sous zonages de protection des corridors écologiques dans les différentes zones d'un PLU et y associer des prescriptions réglementaires.
- Classer des espaces boisés (Espaces Boisés Classés), tels que les bois, forêts parcs, arbres isolés, haies ou réseaux de haies, plantations d'alignement. Ce classement empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la création des boisements.
- Protéger les terres agricoles de l'urbanisation (classement en zone A ou N).
- Aborder les enjeux de gestion en insérant, dans les annexes du PLU (non opposables), des chartes d'intégration urbaines et paysagère, des listes ou palettes végétales.
- Préserver de façon indirecte la TVB, par des réflexions sur les formes urbaines et la préservation des surfaces plantées en milieu urbain.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

Il s'agit d'accompagner les EPCI pour favoriser et évaluer la prise en compte des cours d'eau dans les documents d'urbanisme. Cette prise en compte répond ainsi à un plusieurs objectifs :

- ↳ Améliorer la prise en compte des milieux rivulaires et des zones humides dans le développement urbain du territoire.
- ↳ Améliorer, qualifier les accès aux cours d'eau, développer des continuités mode doux le long des cours d'eau.
- ↳ Préserver les continuités rivulaires à l'échelle territoriale en termes de continuités écologiques et paysagère (maintien de la ripisylve et d'une zone tampon entre les secteurs dédiés à l'habitat ou l'activité, les secteurs agricoles et les cours d'eau).

- › Inciter à la réhabilitation de certains secteurs très dégradés (discontinuité de la ripisylve, pincement du lit majeur, zones humides).
- › Prévenir les risques d'inondation (voir PPRI).

NATURE DE L'OPERATION

Afin de s'assurer de l'application de la loi et des documents d'urbanisme, de leur traduction spatiale et réglementaire à l'échelle communale ou intercommunale ; il est proposé de mettre à disposition un chargé de mission du Contrat Rivières pour suivre l'élaboration des PLU ou PLUI du territoire. Cette mission de suivi pourrait s'articuler suivant 4 phases de l'élaboration des PLU.

- **Rédaction du cahier des charges du PLU ou PLUI**

Apporter un regard d'expert sur la prise en compte générale de l'environnement dès la rédaction du cahier des charges pour le recrutement du bureau d'étude – 1 réunion avec l'EPCI / proposition d'une méthode pour la partie environnement et la prise en compte des cours d'eau et des zones humides.

- **Élaboration du diagnostic du PLUI par le bureau d'études**

Accompagner les élus dans la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration du diagnostic du PLU ou PLUI – 1 réunion avec l'EPCI et le bureau d'études/ rendu d'un avis.

- **Élaboration des OAP et du plan de zonage du PLUI par le bureau d'études**

S'assurer de la prise en compte des contraintes environnementales / être force de proposition en matière de préconisation dans l'élaboration du plan de zonage, la mise en place d'orientations d'aménagement et de programmation, la rédaction du règlement écrit - 1 réunion avec l'EPCI et le bureau d'études/ rendu d'un avis.

- **Consultation des personnes publiques associées (PPA) – phase facultative**

S'assurer de la prise en compte des contraintes environnementales à la fin de l'élaboration du document - 1 réunion en tant que personne publique associée – élaboration d'un avis.

Cette mission de suivi nécessite environ 1 réunion pour chacune des phases et environ 2 à 3 jours de travail relatif à la prise de connaissance des documents et à l'élaboration de préconisations éventuelles à chacune des phases. Pour alléger le suivi, il est aussi possible de réduire l'intervention du chargé de mission du Contrat Rivières et privilégier ainsi une intervention en phase diagnostic et en phase zonage lors de l'élaboration du document d'urbanisme. Le dosage en termes de temps d'intervention sera ainsi à apprécier en fonction des enjeux liés aux cours d'eau.

Temps imparti pour le suivi d'un PLU par le chargé de mission CR : 2 à 4 réunions + 2 à 3 jours de travail = 4 à 7 jours suivant les enjeux liés aux cours d'eau à l'échelle communale.

CONDITIONS D'EXECUTION

Pour mener à bien ce type de suivi, il est ainsi nécessaire de le généraliser à toute les communes en cours d'élaboration de PLU ou PLUI du territoire du bassin versant. La mise en place d'indicateur de suivi pour mesurer la prise en compte des cours d'eau et des zones humides dans les PLU est par ailleurs, nécessaire, pour juger également de la pertinence de la démarche et de son arrêt éventuel.

INDICATEURS DE SUIVI ET/OU ENTRETIEN

Indicateur de réalisation :

- Nombre de PLU suivis

Indicateur de suivi :

- **Pressions** : projets d'aménagements urbains des collectivités
- **État** : localisation et surface des zones humides et des espaces de liberté
- **Réponse** : nombre et/ou surface de zones remarquables (zones humides, espaces de liberté, zones inondables) intégrées aux documents d'urbanisme : mesures de protection mises en places et/ou plans de gestion ;

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maîtrise d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Mission de suivi des documents d'urbanisme	CCPSM *	2015 - 2020	pm		pm		pm		pm		pm
TOTAL € HT				pm	pm		pm		pm		pm	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

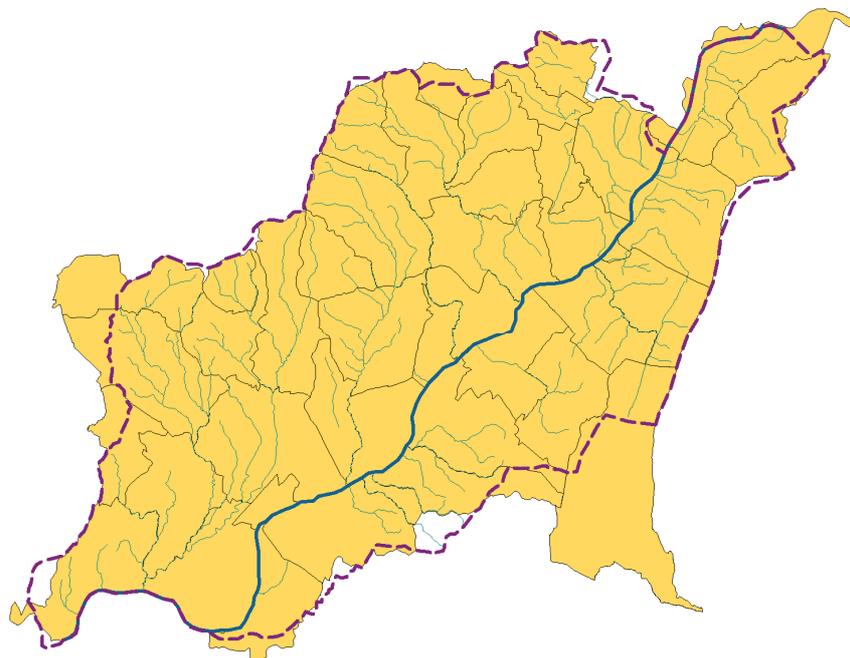
Poste de chargé de mission	ACTION	C2-12
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015-2020
	COUT (€ HT)	360 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Toutes les masses d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE

ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> ● OF4 Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ● Disposition 4-04 : Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion locale à instaurer ou à développer 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM 1A10	Mesure Locale -

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

Depuis 2010, un chargé de mission travaille sur l'élaboration du Contrat de rivières Sud Grésivaudan, notamment au travers du suivi des études préalables et de la définition du programme d'actions. Le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du Contrat de rivières passent par une animation et un suivi de la procédure, principales tâches du chargé de mission.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'objectif est de disposer au sein de la structure de gestion d'un agent en charge de l'animation et du suivi du Contrat de rivières, afin de pérenniser et ancrer la procédure dans le territoire.

NATURE DE L'OPERATION

Missions du chargé de missions :

- Assurer la mise en œuvre et l'animation du Contrat de rivières afin de développer une dynamique de concertation entre les différents partenaires (élus, techniques, institutionnels, usagers), pour parvenir à une gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- Assurer le suivi administratif et financier du Contrat de rivières,
- Mettre en œuvre un plan de communication pour sensibiliser et mobiliser les différents acteurs.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de réalisation :

- Taux de réalisation du programme d'actions,
- Efficience de la concertation sur le territoire.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maître d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maitre d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Poste de Chargé de mission	CCPSM *	2015–2020	360 000	50**	180 000	30	Jusqu'à 24 000/an sur 7 ans	/	/	20	72 000
TOTAL € HT				360 000	180 000				/		72 000	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

** 50% du montant éligible calculé en fonction de la rémunération des agents

Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation des milieux aquatiques, animation et suivi du contrat de rivières

Sous-volet C2 : Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières

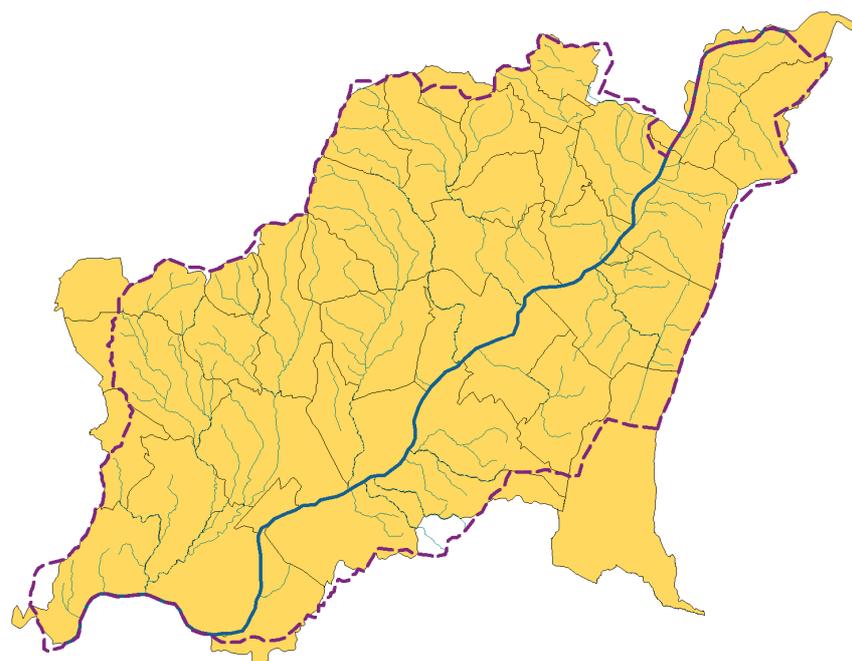
Poste de technicien de rivières	ACTION	C2-13
	PRIORITE	1
	PROGRAMMATION	2015-2020
	COUT (€ HT)	300 000
	MAITRISE D'OUVRAGE	CCPSM *
	MILIEUX / MASSES D'EAU	Toutes les masses d'eau
	COMMUNES	Toutes les communes

REFERENCES SDAGE

ORIENTATION FONDAMENTALE	<ul style="list-style-type: none"> ● OF4 Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ● Disposition 4-04 : Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires 		
PROBLEME A TRAITER	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion locale à instaurer ou à développer 		
PROGRAMME DE MESURES	Mesure réglementaire -	Mesure PdM 1A10	Mesure Locale -

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

LOCALISATION



CONTEXTE/ENJEUX

Depuis 2014, en complément du poste de chargé de mission, un technicien de rivières a été recruté afin de participer à la finalisation du programme d'actions du Contrat de rivière Sud Grésivaudan, notamment en y apportant une expertise technique. La mise en œuvre et l'efficacité des opérations menées dans le cadre du Contrat de rivière passent par un accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et un suivi des actions, principale tâche du technicien de rivières.

OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'objectif est de disposer au sein de la structure de gestion d'un agent en charge du suivi technique des actions du Contrat de rivières et de la réalisation de diagnostics des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

NATURE DE L'OPERATION

Missions du technicien de rivières :

- Elaboration, suivi et mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau,
- mise en œuvre et suivi des actions de restauration des cours d'eau et de la continuité écologique,
- assistance à la conception et à la mise en œuvre technique des opérations sous maîtrise d'ouvrage intercommunale,
- assistance à maîtrise d'ouvrage des opérations portées par les différents partenaires du Contrat de rivières,
- suivi de l'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau,
- communication et sensibilisation auprès des élus, usagers et riverains pour parvenir à une gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de réalisation :

- Taux de réalisation du programme d'actions,
- Niveau de suivi de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE DE L'OPERATION

N°	Action	Maître d'ouvrage	Phasage	Coût total € HT	Plan de financement							
					Agence de l'Eau RMC		Région Rhône-Alpes		Conseil Général 38		Maitre d'Ouvrage	
					%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1	Poste de technicien de rivière	CCPSM *	2015–2020	300 000	50**	150 000	/	Jusqu'à 24 000/an sur 7 ans	/	/	20	60 000
TOTAL € HT				300 000	150 000				/		60 000	

* CCPSM en tant que structure coordinatrice du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan

** 50% du montant éligible calculé en fonction de la rémunération des agents